

L'Anjou laïque

N° 128 Journal de la Fédération des Œuvres Laïques de Maine et Loire - 3,00 € - juillet, août, septembre 2019

FEU L'ÉCOLE PUBLIQUE!



Dossier
"École de la confiance" :
pas en Maine et Loirep.9 à 12

I.V.G. interdit au Bailleul (72)p.5

Un angevin en Équateurp.6

Gilles Perret aux 400 coupsp.8

Controverse laïque biaisée ...p.4

Également au sommaire de ce numéro

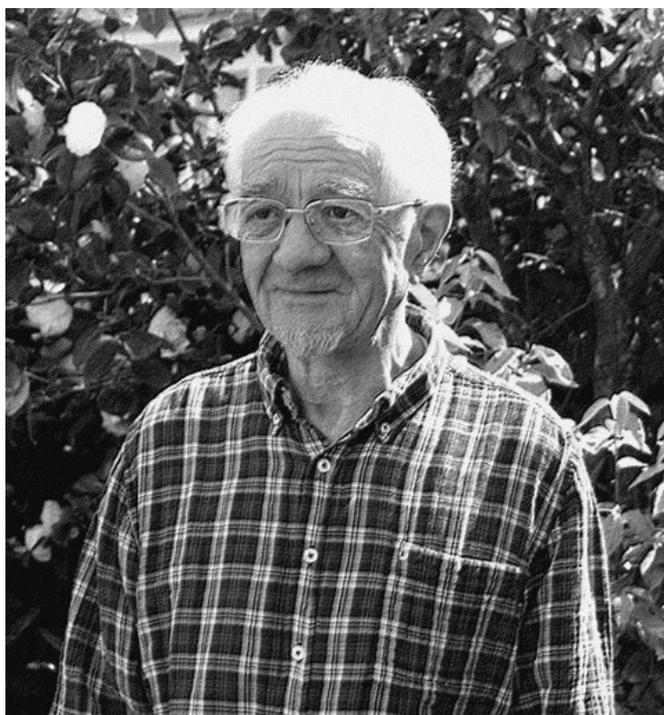
Portrait : Gérard Fleuryp.2	Cocoricop.13	L'arlequinp.17
Editop.3	Le RIPp.14	Infirmièresp.18
L'arme à l'oeilp.7	F. Hollandep.15	J. Goblet (roman)p.19
		Le prix de la démocratiep.16	Les délires de Sylvainp.20

Gérard Fleury

Gérard Fleury est l'ancien proviseur du Lycée Renoir. Je l'ai connu lors de mes études d'histoire à l'université de Rennes. C'est un homme discret, mais fort civil. Un port aristocratique. Droit physiquement, il l'est aussi moralement. Il était très apprécié par ses collaborateurs et collègues. D'ailleurs, c'est un de ces derniers qui a suggéré cet entretien. Ami de longue date, je me suis proposé de le réaliser au nom du journal.

Anjou Laïque : Gérard, pourrais-tu nous parler de ton enfance ?

Gérard Fleury : Je suis né Breton à Plumaugat, Côtes d'Armor, en 1932 d'un père sabotier et d'une mère qui assurait le commerce de la production familiale. Dans l'après-guerre le retour du caoutchouc fait disparaître l'usage du sabot. Il fallut se reconvertir dans le commerce des graines et



des produits liés à l'agriculture. J'aidais mes parents. Il était d'usage alors que les enfants participent aux travaux familiaux. À 12 ans, en 1944, ce qui était moins d'usage, je suis envoyé en pension à l'École St Charles à St Brieuc. Cet établissement enseignait de la 6^e à la Terminale et possédait une classe préparatoire à l'École Navale. Après avoir trébuché à la première partie du baccalauréat (il n'y avait pas le contrôle continu), je trouve un emploi de surveillant dans un institut privé. J'y reste deux ans. J'y prépare avec succès les 2 parties du Bac de l'époque. Pendant les vacances, je ne me repose pas sur mes lauriers, je suis moniteur de colonies de vacances.

A. L. : Et après, les bacs en poche ?

G. F. : La grande muette me caserne pendant 18 mois de 1952 à 1954. Je ne commence mes études supérieures que mes obligations militaires terminées. Terminées, c'est vite dit, je suis rappelé de mai à décembre 1956 ; direction Algérie. Mes parents ne pouvant payer mes études, je reprends un poste de surveillant de collège : un bail de deux ans. Puis en 1956 j'assure un monitorat de géographie. Bref, tout en travaillant, je suis un cursus universitaire qui me conduit au capes d'Histoire-Géographie. J'y suis admis en 1962.

A. L. : Bien qu'ayant fréquenté l'enseignement privé tu choisis l'enseignement public. Tu es nommé au lycée de Chateaubriant en Loire-Atlantique.

G. F. : Oui, j'y reste 9 ans. À mon arrivée le lycée vient d'être créé. Sa vie est dispersée dans quatre lieux différents. Pour les enseignants, le gros problème est le logement. Plusieurs habitent dans les environs ou à Rennes et Nantes. On ne retourne pas chez soi entre les cours. Ces conditions créent des liens très forts qui perdurent aujourd'hui. En 1968, c'est l'installation définitive du Lycée dans des bâtiments neufs et adaptés. Mais c'est aussi, tu le sais, une année très particulière. Chateaubriant n'est pas à l'abri du mouvement national. Les oppositions politiques se retrouvent à l'intérieur du Lycée. À partir du moment où les élèves se mettent en grève les relations se durcissent entre collègues, élèves et la direction. Le Lycée est fermé le 21 mai.

A. L. : Alors révolutionnaire ou pas ?

G. F. : Tout de suite les grands mots. En 1966 avait été créé un « Groupe d'études socialistes » auquel participaient activement des enseignants du Lycée, j'y avais adhéré. Le groupe de réflexion est ouvert à tous. J'y rencontre des personnalités du monde rural, Bernard Lambert notamment. La gauche communiste fait bande à part. En revanche la CGT contribue au comité de grève intersyndical créé en ville. Membre du SGEN, donc de la CFDT, j'en fais partie. Je suis chargé des problèmes économiques et sociaux engendrés par la grève. À la suite de

ces événements l'atmosphère fut quelque peu différente au Lycée. Je décide de préparer le concours de recrutement des chefs d'établissements.

A. L. : Reçu, tu es nommé au collège de Californie en 1971.

G. F. : En effet. Ce collège n'existe administrativement que depuis le 1er janvier de cette même année. Antérieurement il s'agissait de l'Annexe du Lycée David D'Angers. Je suis donc le premier Principal de ce collège. Celui-ci a plus de 1100 élèves. Il reçoit les enfants du 1er cycle de tout Angers ouest, d'Avrillé et de Bouchemaine. Cette population est très hétérogène. Très vite, avec l'ouverture du collège d'Avrillé puis en 1989 celle du collège du Lac de Maine, les effectifs diminuent. En 1987, arrivent dans les locaux disponibles, les premières classes de second cycle. Le Lycée, provisoirement baptisé « Ampère » (du nom de l'impasse y conduisant) est créé officiellement en 1988. Il se nomme désormais Renoir.

A. L. : Tu es alors promu proviseur

G. F. : Une promotion difficilement obtenue, disons plutôt gagnée. Pendant un an de 1987 à 1988 le désir de réussir s'impose à tous, professeurs, agents administratifs et professionnels, parents. Le lycée devient une véritable ruche. Il fallait déménager des meubles du Lycée et du Collège d'un bâtiment à l'autre, agencer la coopérative de livres et bien autres choses. Les samedis matin étaient très occupés. Fonction obligeait, je coordonnais l'équipe de bénévoles. Partageant sa volonté de réussite, je ne comptais pas mon temps. Quand le lycée fut officiellement ouvert, on me refusa la nomination au poste de proviseur, étant seulement institué ordonnateur provisoire. Pour la rentrée 1990, ayant maintenu ma demande de nomination au seul poste de proviseur du lycée, j'obtins quand même satisfaction. Je suis resté accroché au rocher que j'avais en partie sculpté. Il fallut alors lutter pour que l'option cinéma fasse définitivement partie des enseignements du lycée.

A. L. : Breton, tu es né, breton tu es resté

G. F. : je ne suis pas essentialiste, je crois en des valeurs universelles que l'enseignement public que j'ai choisi, doit dispenser.

Propos recueillis par Jean-Paul Brachet



Édito

Il parle, mais maintient le cap

Jojo le gilet jaune¹, celui qui, secrètement et naïvement, espérait être entendu par sa majesté doit être bien mari. Il ne souhaitait pas la diminution des impôts, mais payer sa part en fonction de ses moyens. Il ne demandait pas à choisir entre services publics et moins de contributions, mais une fiscalité plus juste pour financer des services de proximité. Les éditocrates macronistes (ils sont nombreux) n'ont pas relevé ce décalage entre revendications et paroles élyséennes. Il est vrai que du mouvement des gilets jaunes, ils n'ont retenu, pour les monter en épingle et les généraliser, que les dérapages. Sans excuser les débordements fâcheux, il eût fallu beaucoup de sang-froid pour rester imperturbables aux violences policières et aux souricières. La colère mauvaise conseillère a pu échauffer certains esprits. Condamnables, certes, les soutiens aux black blocs, mais impardonnables les brutalités de policiers.

Avantages maintenus

Bref, dans les médias des dominants, il ne fut plus question des doléances des dominés. Les bavures devenaient d'autant plus intolérables que les annonces princières, « onéreuses et généreuses », devaient être entendues. Que la main droite pouvait récupérer ce que donnait la main gauche fut occulté. Les voix autorisées, celles qui peuvent poser des questions lors des conférences de presse élyséennes, ont souligné à satiété le coût à supporter par la collectivité. Il faudra donc travailler plus. Les plus vaillants seront récompensés par des primes. Défisicalisées, elles n'alimenteront pas la sécurité sociale. Et, comme le travail est bon pour la santé, il faudra trimer plus longtemps pour l'obtention d'une retraite aléatoire.

Jojo, le smicard, aurait bien aimé voir son salaire augmenté. Sur les ronds points, il l'avait espéré. Ignare, il ne se souciait pas de la compétitivité des entreprises. Omniscient, le monarque présidentiel veut l'améliorer pour, prétend-il, ne pas détruire les emplois. Adeptes de l'économie de l'offre au détriment de celle de la demande, les rémunérations ne doivent pas grever les capacités financières des investisseurs potentiels. Peu importe que des économistes, aussi savants que son altesse, contestent ce credo libéral, E. Macron maintient le cap. Le CICE (Cré-

dit Impôts Compétitivité Emploi) sera maintenu, l'impôt sur la fortune (ISF) ne sera pas rétabli. Il n'oublie pas ceux à qui il doit sa couronne Il maintient le cap. Ses thuriféraires louent cette force de caractère.

Plus d'un tour dans son sac

Jojo, le citoyen, ne réclamait pas qu'une amélioration de ses conditions de vie, il voulait tout à la fois une société plus démocratique, une écoute plus attentive à l'endroit « *des gens de rien* » et un contrôle des élus. Cette revendication globale s'est traduite par la mise en avant du R. I. C. (Référéndum d'Initiative Citoyenne), législatif, abrogatoire, révocatoire et constituant. Appliqué, ce référendum pouvait déboucher sur une assemblée constituante chargée de penser et proposer une VIe République. Il fut refoulé par Jupiter. La Ve République lui va comme un gant. Sûr de sa science infuse, il veut décider seul. Les réformes institutionnelles avancées ne changeront pas l'essence de la constitution. La diminution du nombre de députés, mesure démagogique, tend encore à réduire le rôle du parlement. En revanche, elle accentuera l'allégeance due au monarque élyséen par un groupe majoritaire resserré. Mieux vaut un groupe réduit sûr, composé d'éléments choisis sur le volet qu'un grand groupe incertain susceptible de dissidence.

L'introduction d'une dose de proportionnelle pour les élections législatives ne modifiera qu'à la marge les effets anti-démocratiques d'un scrutin uninominal à deux tours conçu pour assurer des majorités présidentielles stables et à la botte. Au deuxième tour et même au premier, des électeurs éliminent plus qu'ils ne choisissent. D'autres s'abstiennent. Beaucoup d'élus le sont par défaut. Un vote blanc comptabilisé comme exprimé traduirait la révocation des candidats dans les urnes. Même s'il ne changeait pas le résultat, il relativiserait publiquement la représentativité du vainqueur. Élu contre

Marine Le Pen, repoussoir pour beaucoup, de cela le Président ne veut pas. Jojo, le gilet insatisfait, par défaut de moyen d'expression reconnu, continuera à s'abstenir ou à l'isoloir préférera son lieu de pêche habituel. Le jeune monarque illusionniste a plus d'un tour dans son sac. Il sait que pour régner, il faut diviser. Au nom de la décentralisation, il envisage alors d'attribuer des compétences différenciées à des collectivités de la même catégorie. Sous le joug d'une Europe libérale, les régions "provincialisées" seront tentées d'entrer en compétition pour avoir la



moins mauvaise part. L'unité du peuple national s'en ressentira. Aux mauvais coups sa résistance s'affaiblira. Le mouvement des gilets jaunes aurait-il eu cette ampleur si leurs sorts avaient été différenciés ? Et, puisque ce journal s'adresse aux amis de l'école publique, ne pourrions-nous pas craindre que le statut scolaire de l'Alsace-Moselle inspire des barons locaux ?

Emmanuel Macron, chouchou des médias propriétés de ses amis, et protégé du service public d'information, n'a pas changé. Son mépris pour les classes laborieuses n'a d'égal que sa suffisance. Agent de la classe des riches, il continue toutefois à séduire des personnes « méritantes » qui confondent instruction et conscience politique.

Jack Prout

¹ Titre d'un opuscule de Danièle Sallenave en réaction à E. Macron qui, lors d'un entretien, a regretté la place donnée à Jojo le gilet jaune sur les antennes.

Une controverse biaisée

Le Sénat, le 15 mai dernier, a adopté en première lecture par 186 voix pour, 100 contre et 159 abstentions, un amendement à la loi sur l'école de la confiance qui fait valoir que les parents d'élèves dans le cadre d'une sortie scolaire "deviennent des collaborateurs occasionnels du service public" et devraient en conséquence adopter la laïcité imposée aux fonctionnaires. Le texte était présenté par le groupe Les Républicains pour combler un vide juridique.

La gauche a voté contre. Une sénatrice du parti socialiste (Sylvie Robert) a déclaré que ce n'était pas un *débat juridique, mais politique*. En l'occurrence il eût été plus juste de dire politicien. La droite cible dans les faits les accompagnatrices voilées. Il est certain que le sénateur de la Vendée Philippe Retailleau n'aurait pas tenu le même plaidoyer en faveur de l'amendement s'il s'était agi de mères portant ostensiblement des croix chrétiennes. Mais de ces mères, il n'y en a pas à l'école publique. Elles ont leur école. Normal, la liberté de l'enseignement le permet. Anormal en revanche que beaucoup soient associées au service public et qu'elles soient à ce titre financées sur des fonds publics. Sur le plan juridique la loi Debré de 1959 est une grave entorse à la loi de 1905 qui, dans son article 2 stipule, *que la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte*. La loi de 1959 est le pire accommodement non raisonnable à la loi de séparation des Églises et de l'État. Elle a ouvert la porte à des accommodements dits *raisonnables*. Considérer la maman accompagnatrice de sorties scolaires intégrées au

La loi de 1959 est le pire accommodement

service public d'éducation comme usagère et non comme collaboratrices en est un. Nous connaissons les arguments en faveur de cette libéralité accommodante. Pour des militants laïques, refuser les mères voilées en tant qu'accompagnatrices pourrait conduire ces dernières à opter pour l'enseignement privé catholique concurrent. Pour d'autres, plus pragmatiques, les sorties scolaires dans certains quartiers deviendraient impossibles. Enfin, pour certains, ce serait ajouter de la discrimination à la discrimina-

tion sociale. Discutable, c'est un mélange des genres. Si cet argument est associé au droit à la libre expression identitaire dans le cadre scolaire, il devient fallacieux.

Ils ou elles accompagnent tous les élèves

Pour bien cerner cette question controversée de l'accompagnement des sorties scolaires, un retour sur le fondement du principe de la laïcité républicaine semble nécessaire.

Dans les commentaires sur la loi de séparation de l'État et des Églises, l'égalité est en général moins mentionnée que la liberté. Catherine Kintzler montre pourtant que l'égalité fonde le concept de laïcité comme principe d'association politique et citoyenne. L'athée et l'agnostique valent autant qu'un croyant, ni plus ni moins. Aucun privilège ni spoliation ne doivent les affecter dans les services publics. Quand ils viennent à un conseil de classe en tant que parents-usagers du service public d'éducation, ils peuvent l'un et l'autre signifier leurs appartenances particulières sous condition de respect de l'ordre public. Ils y viennent en tant que maman et papa de leurs enfants. Ce n'est pas le cas pendant une sortie scolaire, ils accompagnent alors tous les élèves d'une classe. Des parents hostiles à des marques ostensibles de signes religieux pourraient s'offusquer qu'elles soient imposées à la vue de leurs enfants. En réaction, selon la thèse de l'usagère et de l'usager, ils pourraient éventuellement en tant qu'accompagnateurs et accompagnatrices s'affubler de brassards proclamant « *Ni dieu ni maître* ». Des croyants de religions différentes existantes ou à venir pourraient aussi adopter la même attitude avec des symboles spécifiques. La sortie scolaire deviendrait alors un défilé de porte-drapeaux communautaires exposant des appartenances particulières. L'école publique, dans ses missions éducatives, ne serait plus l'école qui, par une ignorance égale des convictions, veut rassembler.

Si, au nom de l'égalité et de la neutralité du service public d'éducation qui l'assure, il devait advenir une loi stipulant que les accompagnateurs et les accompagnatrices sont assimilés à des collaborateurs occasionnels, il faudrait expliquer. Expliquer que cette mesure n'est pas une sanction. Expliquer qu'elle protège de possibles étalages aussi légitimes pouvant être ressentis provocateurs et blessants. Expliquer que suspendre momentanément une appartenance n'est pas la renier. Bref, il faudrait donner au législatif un noble sens politique. La loi devrait être précédée d'un exposé des motifs clair aidant les enseignants à un dialogue préalable. Une

juste loi ne tend pas à pénaliser une situation singulière mais vise un intérêt commun. En l'occurrence, en soulignant que la mesure d'abstention s'adresse à toutes les convictions, elle dépasserait le cas de la ma-



man voilée. Nier que cette femme ne peut en comprendre les raisons relève d'un essentialisme identitaire.

Des accommodements partiels

L'ajout d'un qualificatif au substantif laïcité n'est pas anodin. Même s'il varie selon les saisons (plurielle, apaisée, ouverte...) il porte chez ses auteurs toujours le même projet : un accommodement à la rigueur laïque en faveur des religions et de leurs adeptes. Il est fait l'impasse sur les athées. Les tenants du financement public des écoles privées osent soutenir que la nation doit leur donner le moyen d'être libres. Mais alors au nom d'une liberté égale, pourquoi ne pas subventionner des écoles prônant l'athéisme et le marxisme ? En Alsace-Moselle, toujours sous le statut concordataire de 1801, n'est-il pas aberrant que les parents athées doivent demander une dérogation pour que leurs enfants soient dispensés de cours de religion ?

Si les sénateurs auteurs de l'amendement balayaient devant leurs portes, ils seraient beaucoup plus audibles. La controverse sur les accompagnements des sorties scolaires à l'école publique est biaisée. Elle souffre de précédents avantageant outrageusement la religion dominante.

Jack Proult

Ndlr : Sur ce sujet un livre de Fatiha Agag-Boudjahlat "Combattre le voilement" (Paris, Cerf, 2019).

Le Centre de Bailleul (72), IVG impossible

La clause de conscience revendiquée par des médecins symbolise le pouvoir médical qui s'arroge le droit de contester la loi et de se mobiliser pour continuer de contrôler le corps des Femmes.

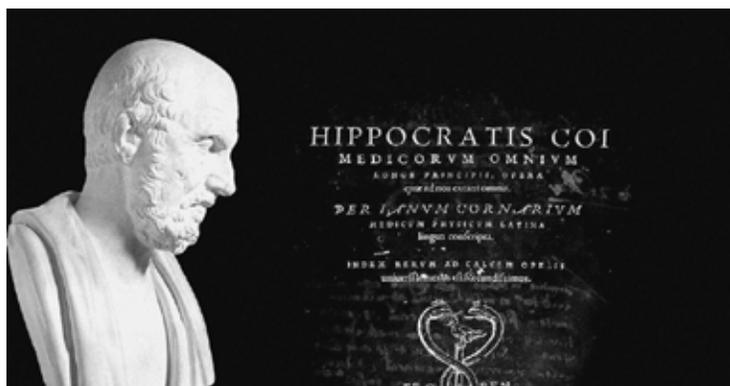
Une nouvelle fois le SYNGOF (syndicat national des gynécologues-obstétriciens) a menacé de faire une grève des IVG (interruptions volontaires de grossesse) en mars 2019. Il veut se faire entendre du ministère de la santé et obtenir la satisfaction d'une revendication concernant le fonds de garantie de la profession. « Je suis désolé de devoir brandir une menace, mais toucher à un tabou est la seule façon d'être pris en considération lorsqu'un problème important n'est pas pris en compte » assure Jean Marty membre du Syngof. Ce n'est pas la première fois que le SYNGOF suscite la polémique. En septembre 2018 son président Bertrand de Rochambeau avait comparé, sur un plateau de télévision, l'avortement à un « homicide ». Tollé de la ministre de la santé Agnès Buzin, elle dénonça « le caractère inadmissible de ces menaces ». Elle affirma le respect inconditionnel du droit à l'IVG garanti dans notre pays » et dénonça une « prise d'otage des femmes afin de négocier leur revendication ». Cette menace de grève est à considérer comme un délit d'entrave à l'IVG, selon les féministes comme l'est la publicité anti-IVG. Heureusement que le 13 mars 2019 l'ordre des médecins a réagi vivement en affirmant que cette grève était contraire à la déontologie médicale. De plus une telle menace met en cause les droits des

ont fermé et d'autres sont menacés. Ainsi l'hôpital de Bailleul, près de la Flèche (72) n'a pas été en mesure de pratiquer les interruptions volontaires de grossesse de-

*En 10 ans
plus d'une centaine
de Centre IVG
ont fermé*

mandées. en janvier 2018. Suite au départ à la retraite d'un médecin ses quatre autres collègues ont fait valoir leur clause de conscience. L'obligation a consisté à renvoyer les patientes vers les centres hospitaliers du Mans et d'Angers. Sous l'injonction de la Ministre de la santé Agnès Buzin l'activité a quand même repris en septembre 2018. Grâce au renfort d'un médecin de Saumur et à l'augmentation du temps de travail d'un autre. (Le Maine libre). Le manque de médecins volontaires et la fermeture de centre IVG font que les femmes voient leur demande repoussée voire refusée. Faute de rendez vous disponible dans l'immédiat, pas de prise en charge avant trois semaines, sachant qu'après 12 semaines de

prend position en une seule phrase sur l'avortement : « Je ne mettrai pas... à une femme de pessaire abortif ». A l'époque les pratiques contraceptives et abortives relevaient de la communauté des femmes et le médecin constituait l'ultime recours. Ce qui faisait dire au médecin : « les avortements sont plus pénibles que les accouchements ». L'interdiction du pessaire abortif trouve sans doute son origine dans sa dangerosité. Il ne s'agissait pas d'une interdiction des pratiques abortives. Actuellement la clause de conscience spécifique sur l'avortement a été instaurée par la loi de 1975 article L2212-8 du code de la Santé publique : « Un médecin ne peut pratiquer une interruption volontaire de grossesse que dans les cas et les conditions prévus par la loi ; il est toujours libre de s'y refuser et doit en informer l'intéressée



femmes. Ce serait un acte inexplicable et injustifiable, aux conséquences potentiellement dramatiques.

Un parcours d'obstacles

Actuellement pour de nombreuses femmes l'accès à l'interruption volontaire de grossesse est difficile voire impossible. Pour qu'un droit existe il ne suffit pas que la loi soit votée. C'est l'organisation matérielle de l'IVG qui fait de l'avortement un droit. En 10 ans plus d'une centaine de Centre IVG

chirurgicales en ville et qui peuvent être portées par des médecins généralistes, des sage-femmes. Mais rares sont les médecins volontaires. Beaucoup font jouer leur clause de conscience. Il est primordial que les femmes trouvent une réponse à leur demande d'avortement dans une structure de proximité.

Clause de conscience des médecins

Le serment d'Hippocrate texte célèbre des écrits médicaux de l'Antiquité grecque

dans les conditions et délais prévus par la loi et doit communiquer immédiatement le nom de praticiens susceptibles de réaliser cette intervention » ce qui n'est pas toujours le cas.

Supprimer de la clause de conscience

Quarante quatre ans après la légalisation de l'avortement la « clause de conscience » des médecins continue à susciter le débat. Le vendredi 28 septembre 2018 des sénateurs socialistes ont déposé une proposition de loi visant à supprimer cette clause de conscience. Véronique Séhier, co-présidente du Planning Familial, s'est félicitée de la décision. « Il faut que cesse ce discours par rapport à l'avortement. Il stigmatise l'acte ». Nous n'allons pas vivre ce que subissent les italiennes où 70% des médecins refusent de pratiquer des IVG. Dans le sud de ce pays très catholique le taux atteint jusqu'à 93% selon les régions, l'avortement est quasiment impossible.

C. Battreau Le planning familial

Équateur, virage libéral

Pierre Marsault, angevin, exerce son métier de professeur d'école en Équateur. En 2016, pour une année scolaire, avec sa compagne Diana, équatorienne, il est revenu en France. Nous les avons interviewés sur le Président Corréa (Anjou laïque 120). Nous les avons recontactés.

En 2017, vous vous étiez montrés très favorables à Rafael Correa, vous espériez que Lenin Moreno reprenne sa politique. Quelle appréciation maintenant ?

On a été choqué par le changement de cap de Lenin Moreno. Il n'a tenu aucune promesse de campagne et, au contraire, mène une politique de droite. Il a commencé son mandat en discréditant et critiquant de manière très violente le bilan des 10 années de Rafael Correa, appuyé par les médias et les partis de droite en mettant en avant notamment la corruption et la dette.

Il a supprimé le secrétariat de planification. Il n'y a plus de projets clairs et il n'a pas continué les investissements publics à long terme (infrastructures, école, santé, universités...).

Le mouvement Alianza País, soutenant Correa durant les dix ans, s'est scindé en deux.

entre médias privés, publics et communautaires, en limitant l'action et le pouvoir de l'instance de contrôle (équivalent du CSA) créé par Correa pour éviter les abus de la presse privée qui joue un rôle déterminant dans la vie démocratique (5e pouvoir). Par conséquent la presse protège sans limite Lenin Moreno et le pouvoir économique, et continue, après 2 ans de pouvoir, à rendre pour responsable Correa.

Le gouvernement fait peur aux citoyens soutenant Correa en persécutant les responsables politiques au niveau juridique (Lawfare). Jorge Glas, vice-président de Correa durant le 2e mandat, est en prison préventive depuis plus d'un an et demi pour l'affaire Odebrecht. Ils essaient de démontrer qu'il a reçu de l'argent lors de contrats mais jusqu'à maintenant rien n'est prouvé. . Actuellement, les citoyens ont un sentiment d'angoisse pour le futur. Dans les derniers sondages (Ecuador : estudio cuantitativo de opinión sobre la situación política, marzo 2019, CELAG), Lenin a 17 % d'opinions favorables et 60 % des citoyens pensent que la situation du pays se dégrade. Par conséquent, les gens commencent à se mobiliser et des manifestations sont organisées sur Quito. La répression policière est assez violente

Vous espériez, sur le plan économique, un développement des coopératives. Qu'en est-il ?

Elles fonctionnent maintenant comme les banques privées. Le gouvernement a effacé les amendes et intérêts financiers pour les impôts non payés des entreprises privées et des riches du pays (environ 4 milliards de dollars) en disant que cela favorisera l'investissement dans le pays. Pour le moment, ce discours n'est pas vérifié. Il n'y a pas d'investissements et le chômage monte. Lenin a dit que le pays était surendetté à cause de Correa. En réalité, il a changé une loi qui limitait le pourcentage d'endettement, et en 2 ans il a fait exploser la dette (il n'y a plus de limite). Il a donc fait appel au FMI qui a fait un prêt avec des conditions ultralibérales :

privatisation des biens publics (hydroélectriques, télécommunications CNT, Sécurité sociale), réduction de l'État à travers le licenciement massif de fonctionnaires (santé, chaînes publiques, administration avec la fusion de ministères, augmentation du prix

de l'essence) et pression pour la réduction des salaires.

Sur le plan éducatif, vous aviez souligné un effort de Rafael Correa ; fut-il poursuivi ?

Non, au contraire, le gouvernement a changé certaines règles. Par exemple maintenant, les écoles publiques ont le droit de demander aux parents une contribution financière qui avant était interdite. Les parents sont obligés, de nouveau, de faire la queue pour avoir une place dans une école publique car il n'y a plus de planification et d'organisation de la part du gouvernement.

Il a remis en cause les écoles du "Millénum" (nouvelles écoles avec des infrastructures de qualité) et promeut dans les campagnes les écoles "unidocentes" (écoles à classe unique) qui, pour l'Équateur et son histoire, sont une précarisation de la qualité de l'éducation.

Le rapprochement avec les États-Unis a-t-il une influence sur la politique sociale et économique ?

Bien sûr, ce sont maintenant eux qui dictent les règles de fonctionnement de l'État. C'est pour cela que l'Équateur est sorti de l'ALBA (Alliance Bolivarienne pour les Amériques) et de l'UNASUR (Union des Nations Sud Américaines) qui sont des organismes permettant de se libérer du pouvoir des États-Unis et de se rassembler autour d'un projet latino américain.

L'Équateur avait abandonné les accords bilatéraux d'investissements qui donnaient plus de pouvoir aux multinationales qu'à l'État. Lenin est revenu sur ces accords.

Les États-Unis mettent la pression pour que l'Équateur s'éloigne du Venezuela et adhère à leurs positions diplomatiques.

Comment est vécu le "lâchage" de Julian Assange ?

Il y a deux positions. D'une part, les médias privés qui présentent Assange comme un hacker dangereux qui n'a pas respecté les règles de vie de l'ambassade et qui coûtait cher à l'État.

D'autre part, beaucoup de citoyens considèrent que le gouvernement a mis la vie d'Assange en danger, ne respectant pas les lois internationales d'asile et ayant honte de cette décision. Ils pensent que c'est une manière de lui faire payer les révélations de WikiLeaks dans lesquelles le président Lenin et sa famille paraissent impliqués dans des versements d'argent à travers les paradis fiscaux (INA PAPERS).



Lenin a gardé le mouvement et les pro-Correa se sont trouvés sans structure. Ils ont essayé de recréer une nouvelle organisation mais à chaque fois le gouvernement a trouvé des raisons pour empêcher sa création.

Il a fait un référendum qui lui a permis de changer tous les représentants des instances de contrôle en sa faveur - comme celui du conseil de participation citoyenne et de contrôle social - et de supprimer tous les contre-pouvoirs. Puis de supprimer la loi de la plus-value qui permettait de limiter la spéculation sur les terres.

Il a, entre autres, modifié « la loi de communication », qui garantissait un équilibre

L'arme à l'œil !

État policier ? Samedi après samedi, depuis 26 semaines, depuis bientôt 6 mois, on compte 1 décès, 267 blessures à la tête, 23 éborgné.e.s, 5 mains arrachées, 5 blessures aux parties génitales, 142 intimidations, insultes, entraves à la liberté de la presse dont 94 journalistes ont été les victimes.

Ces chiffres indiquent clairement la réponse choisie par le président Macron et son ministre de l'Intérieur Castaner : la répression. Il faut du courage pour manifester aujourd'hui en France. Le risque, c'est une mutilation à vie. Il faut vaincre sa peur,



celle qui est officiellement propagée. Il nous est répété sur les chaînes le plus souvent partisans que malgré leur sang-froid, leur professionnalisme, leur technicité, leur retenue proportionnelle, les forces de l'ordre pourraient, pour se défendre des foules haineuses de casseurs voyous brun-rouges, tuer. Il y a une volonté de faire des manifestations un lieu dangereux. Le comportement des forces de police a pour objectif de dissuader de participer. La stratégie adoptée est celle du choc. Dès le 1er décembre, l'objectif du gouvernement et des préfectures c'est d'utiliser massivement les forces de police avec la manière forte : grenadages massifs de toutes natures dont les GLI F4 si dangereuses y compris pour les policiers (un gendarme s'est arraché la main avec ce type de grenade à la Réunion), gazages, charges, passages, interpellations préventives et chasse aux manifestants, utilisation de « blindés ». Le comportement des policiers est observé par un journaliste canadien, Da-

vid Dufresne. Il a motivé 771 signalements à la police des polices. Ils concernent 571 manifestants dont 41 mineurs et lycéens, 27 passants, 31 « médecins de rue ». Le rôle des CDI et des BAC qui ne sont pas formés au « maintien de l'ordre » est pointé du doigt. Ces policiers utilisent notamment des flash-balls ou LBD 40 (lanceurs de balles de défense 40 mm).

Les « BAC » en ligne de mire

Le LBD est une arme de guerre. Il est classé comme tel. Son utilisation lors des manifestations est si périlleuse que le défenseur des droits, Jacques Toubon, a demandé depuis janvier 2018 son interdiction car « inadapté

aux opérations de maintien de l'ordre ». Il serait utile aux policiers de la BAC et autres de relire (lire ?) le bulletin officiel du ministère de l'Intérieur du 15 octobre 2014, pages 333 et 334 : « Tant que la décision de tirer n'est pas prise, le LBD de 40 mm est maintenu l'axe du canon sous l'horizontale, l'index le long du pontet, sans contact avec la détente. » (Voir photo.) À moins de 7 mètres il peut occasionner des lésions graves. Le ministère précise qu'il ne faut jamais viser la tête et qu'après un tir « il convient de vérifier sans délai si la personne atteinte par un projectile et qui a été interpellée ne présente aucune lésion. Dans tous les cas, l'individu touché reste sous la surveillance constante des agents de la police... » Les témoignages sont nombreux du non-respect de ces consignes. Pour les policiers de la BAC, le quotidien c'est la délinquance. Ne se comportent-ils pas en conséquence comme si les manifestants n'étaient qu'une bande de voyous ? Cependant l'usage des

LBD est autorisé par le responsable hiérarchique qui tient ses directives du préfet qui les tient lui-même du gouvernement soumis au Président. Le limogeage du préfet de Paris et son remplacement par celui de Bordeaux confirment la volonté répressive de LREM.

État totalitaire ?

David Dufresne, à qui nous devons toutes ces données, constate que « les forces de l'ordre visent de plus en plus les journalistes, empêchent les secouristes volontaires d'agir et cassent volontiers les téléphones portables de personnes qui filment, comme dans une volonté d'empêcher toute documentation des événements ». 101 journalistes blessé.e.s à ce jour (03.05.2019). De matraquages en gazages, d'arrestations hasardeuses en gardes à vue, de comparutions immédiates en prison ferme, de lois anticasseurs en justice expéditive, de mensonges en « post-vérité », il est visible que le gouvernement et son Président dénaturent « la démocratie française » et imposent un régime autoritaire. Les plus hautes autorités européennes comme celles des Nations unies demandent à Emmanuel Macron d'arrêter le massacre. Ils s'interrogent sur ce qui se passe aux pays des droits de l'homme. Des médias aux ordres d'une oligarchie, une police au service d'une caste, une justice de classe. Même un « vrai journaliste avec



carte de presse », Antoine Peillon de La Croix accuse : « Nous sommes dans un état totalitaire ». « Manifester est un droit du citoyen. Demander l'interdiction d'utilisation des LBD et GLI F4 est un devoir de citoyen. La police se doit, pour rester républicaine, de changer ses méthodes de maintien de l'ordre. La désescalade s'impose. (Le ministère de l'Intérieur dénombre 1630 policiers blessés).

Alain Paquereau

Gilles Perret aux 400 coups

Gilles Perret : un cinéaste de l'intime au global. Gilles est venu le 9 avril dernier pour présenter au Cinéma Les 400 coups "J'veux du soleil", qu'il a réalisé avec François Ruffin. Il n'en est pas à son premier documentaire...

Originaire de Savoie, il a tourné de nombreux films dans sa région. Le premier à être distribué au cinéma, "Ma mondialisation", montre un patron de PME, et il met à jour l'organisation d'un monde fonctionnant sur la recherche de rentabilité à court-terme.

Walter, retour en résistance, un beau portrait de Walter Bassan, ancien résistant : à 82 ans, il continuait de promouvoir l'idéal qui l'avait conduit à s'engager. On le voit côtoyer l'écrivain John Berger, et Stéphane Hessel, auteur d' "Indignez-vous !", qui, de son côté, stigmatise la trahison des idéaux politiques et sociaux nés de ce combat. Un moment savoureux fait voir au plateau des Glières, haut lieu de commémoration, un député UMP de l'époque (Bernard Accoyer) : après avoir évoqué les conquêtes de la résistance (accès à la santé pour tous, retraites...), Gilles lui demande « Est-ce qu'il n'y a pas une contradiction entre la venue de M. Sarkozy ici, ses attaques contre les retraites, et de venir glorifier l'histoire de la résistance ? » Hors caméra, mais sur la bande-son, Bernard Accoyer lui lance « Si vous utilisez ça, ça se passera mal ». Et le film a été interdit de diffusion dans quelques villes... Heureusement pas dans toutes, loin de là, il est même à l'origine de la décision d'édition du livre « Indignez-vous ! »

De mémoire d'ouvriers : une histoire de la présence ouvrière dans la vallée de Cluses (Haute-Savoie) : ces ouvriers qui avaient une double vie, avec le travail de la ferme, plus le travail à l'usine dans la journée, à 2 heures de marche sur des sentiers escarpés... avec en outre les mutations subies du fait de la mondialisation, passant d'un patronat paternaliste à des financiers situés à l'autre bout du monde. La dureté de ces vies, et aussi une solidarité tellement profonde : quand il s'agissait de construire un barrage, face aux risques, pas de distinction entre les nationalités, pas de distance avec les migrants, tous frères !

Les jours heureux : est-ce qu'on se souvient que c'est le beau nom du programme du Conseil National de la Résistance ? Sécurité sociale, retraites par répartition, comi-

tés d'entreprise, liberté de la presse... Ces conquêtes commencent à être démantelées dans les années 80 (sous des gouvernements de gauche !), comme le fait remarquer Raymond Aubrac, grande figure de la résistance. Elles ont pourtant été rendues possibles par le rapport de force établi à la fin de la guerre, avec un patronat complètement affaibli, discrédité par la collaboration, et un mouvement ouvrier fort de son engagement contre le nazisme... Un autre ancien résistant se demande s'il ne serait pas nécessaire de sortir de l'Union Européenne et de l'euro pour reconquérir cette souveraineté populaire, centrale dans le programme du CNR.



La sociale : l'histoire et le portrait d'Ambroise Croizat, ministre communiste du gouvernement provisoire de 1945, qui a mis en place en quelques mois tout le système de la Sécurité Sociale, en s'appuyant sur le réseau des sections départementales de la CGT : une utopie forgée au cœur de la résistance, et qui devient une réalité. Avec la couverture des soins, on ne retarde plus la consultation, cela évite les problèmes de santé détectés trop tard, et c'est une avancée considérable dans l'égalité de tous face aux accidents de la vie. Il faut voir Jolfréd Fregonara, 96 ans, ancien militant CGT, qui a créé la première Caisse à Annemasse, expliquer avec enthousiasme à des jeunes la joie avec laquelle cette mise en place s'est faite, par-delà les obstacles : comme encore ébloui par ce moment où ce qu'on croyait impossible finalement se réalise.

L'insoumis : Gilles Perret suit la campagne des élections présidentielles de Jean-Luc Mélenchon. Un tour de force, puisqu'il est seul à la caméra et au son, il capte ainsi ce qu'on ne voit pas dans les médias : l'homme, quand il se déplace, au maquillage, avec son entourage... Comme dans ses précédents,

le cinéaste montre le côté intime de la vie du personnage politique, sa force, mais aussi ses doutes, ses déceptions, par exemple avec les médias.

J'veux du soleil... à Angers

En présence de Gilles Perret, une salle comble (240 personnes), des gilets jaunes venus en nombre, qui battent la mesure sur la chanson "J'veux du soleil", une standing-ovation : chaude ambiance ! Cela s'explique par le choix opéré à l'origine de ce film : servir le mouvement, aider à le populariser, à le faire s'amplifier ! Dans cet objectif, on ne va pas à Paris (ce que se

contentent de faire les médias, insistant lourdement sur les violences), mais on va en province, dans les ronds points.

Et là aussi, on recueille la parole des gens, leur resenti, leur humanité, loin des clichés véhiculés à longueur de journée sur des télévisions emplies d'un mépris de classe. Avec ce film profondément humaniste, ce sont des rencontres, passionnantes parce qu'elles inter-

viennent à un moment de libération de la parole : un temps où les hontes privées (frigos vides, difficultés à nourrir ou habiller les enfants, fins de mois difficiles) se transforment en colères publiques, comme le dit François Ruffin. Ce mouvement a fait vieillir la politique de Macron, en peu de temps : c'est fait, ce président apparaît comme le représentant d'un ancien monde, agrippé au pouvoir de sa caste, enfermé dans son arrogance et son dédain, incapable de surmonter les défis actuels, de justice sociale, de crise écologique. Il en ressort la conviction que ce mouvement laissera des traces, qu'il est un jalon dans la contestation du pouvoir de l'oligarchie. C'est comme un nouveau monde, en gestation : on ne peut prévoir ce à quoi il aboutira, mais une brèche est ouverte, le mur se fissure, un espoir apparaît. La question réside encore dans le fait de savoir de quel côté les classes moyennes vont basculer : c'est l'enjeu de l'action politique que représente aussi ce film, parmi d'autres initiatives. La convergence avec d'autres mouvements est cruciale, rien n'est écrit à l'avance...

Stéphane

Photo Elise les 400 coups

Entretien avec un parent

Anjou Laïque : Vous êtes parent d'élève dans une toute petite école primaire en milieu rural. Comment avez-vous pris connaissance du contenu de la loi Blanquer et de ses implications ?

Guillaume Grégoire : Je suis pour ma part attaché depuis longtemps à la défense du service public en général et de l'école publique et laïque en particulier. Ayant dans mon entourage proche des enseignants du primaire, j'ai vu commencer à circuler des tracts syndicaux sur la Loi Blanquer et ses dangers.

Il y a eu également une multiplication d'infographies alertant sur cette loi sur les réseaux sociaux, notamment facebook.

À force de voir ces messages de lanceurs d'alerte, j'ai décidé d'aller à la source et d'étudier le texte de loi lui-même pour me faire ma propre idée. J'en suis ressorti conforté dans le fait que la loi Blanquer était dangereuse pour nos écoles et qu'il fallait agir. C'est une loi un peu fourre-tout, où il est difficile de dégager une intention d'ensemble. Tout y est très imprécis et vague, ce qui est déjà un danger en soi. On a un peu l'impression que ce texte de loi a

été conçu intentionnellement de manière "floue", qu'il soit tellement compliqué qu'on ne pourrait pas comprendre (et expliquer) en quoi il est dangereux.

Mais mise bout à bout, toutes ces mesures mettent en danger le modèle global de l'école publique républicaine. Pour les territoires ruraux, ce projet de regroupement collège/écoles pourrait signifier la disparition d'établissements dans de nombreuses petites communes. Dans ce type de petit village, l'école publique est le centre de vie de la commune, autour duquel toute la vie sociale s'articule.

A. L. : Comment s'est organisée l'information puis la mobilisation des parents d'élèves et quelles relations se sont nouées avec les enseignant(e)s ?

G. G. : Étant parent d'élèves délégué élu au conseil d'école, j'ai tout d'abord évoqué cette loi dans cette instance, via un communiqué alarmant des DDEN (Délégués, Dé-

partementaux de l'Éducation Nationale) du Maine-et-Loire.

Il me semblait ensuite important d'informer les autres parents d'élèves de l'existence et des dangers de cette réforme. Nous étions donc parti pour organiser une réunion d'information publique destinée aux seuls parents d'élèves. Pendant ce temps, les enseignants s'organisaient de leur côté en déclenchant des assemblées générales de secteurs.

Il se trouve que sur le territoire de mon école, il y a eu "rencontre" de ces deux mouvements : après discussion avec certains professeurs des écoles de notre RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal), il est apparu plus intelligent d'organiser un

temps commun de réflexion, et d'associer directement parents et enseignants, de fait hors de toute représentation syndicale officielle.

Il se trouve également que les professeurs des écoles travaillant sur une commune peuvent être parents d'élèves dans une autre commune proche. De même, chaque parent connaît vite une famille amie habitant sur une autre municipalité voisine, avec des enfants sco-

larisés du même âge. Le maillage peut se construire ainsi assez rapidement, tout le monde étant confronté aux mêmes problématiques des territoires ruraux.

Dès la première réunion, l'invitation a donc été portée à plusieurs autres écoles proches et des parents d'élèves et des enseignants d'autres RPI ruraux se sont joints à nous.

Nous étions une cinquantaine dès la deuxième réunion. Et il a semblé évident à tous les présents qu'il fallait mettre en place des actions pour faire entendre nos craintes.

Très vite, l'idée à émerger d'actions identiques dans chacune de nos écoles : banderoles, occupations symboliques, rassemblements... Le principe étant de proposer des actions simples mais puissantes médiatiquement de par leur nombre et leur coordination.

La magie des réseaux sociaux a aussi participé à la mise en place du mouvement. Il est désormais très simple de savoir ce qui se fait dans les autres écoles du territoire en

terme de mobilisation. Et cela a créé une forme d'émulation entre collectif de parents d'élèves. Quand on voit qu'ailleurs ça bouge beaucoup, cela motive à agir chez soi. Et les bonnes idées d'actions efficaces peuvent être reprises, adaptées, amplifiées.

A. L. : Quelle appréciation portez-vous sur ce mouvement et son ampleur, comment pensez-vous qu'il va évoluer ?

G. G. : Ce qui m'a frappé, c'est l'attachement des parents d'élèves mobilisés à leurs écoles. Et la solidarité effective avec les enseignants pour défendre à la fois nos lieux de vie et l'avenir de nos enfants.

L'impression d'une énième loi tombée d'en haut, sans concertation ni consultation, a aussi joué sur le niveau de colère. Avec également l'impossibilité de trouver une véritable "plus value" pour nos enfants dans cette réforme.

Ce mouvement s'inscrit aussi dans un contexte social particulièrement tendu, exprimant un raz le bol général et une forte demande de démocratie directe.

Dans les petites communes comme la mienne, nous sommes aussi confrontés au problème des regroupements en "nouvelles communes". Le manque de consultation des habitants, l'éloignement des services publics qui en découlent, ont, je pense, laissé des traces. Dès lors, des décisions arbitraires mettant en danger nos écoles, sans prendre en compte l'avis des premiers intéressés (parents et enseignants) ne pouvaient que déclencher du ressentiment.

Il est difficile de se prononcer sur l'avenir du mouvement. Une mobilisation de parents d'élèves est par essence assez fragile. Elle n'existe que par les actions qui sont mises en place. Le plus gros écueil, c'est évidemment les vacances scolaires, qui font disparaître le lieu de rassemblement qu'est l'école. Sur mon RPI, nous n'avons malheureusement pas encore réussi à relancer cette dynamique après les vacances de Pâques. Sur le département, d'autres collectifs de parents d'élèves ont réussi à maintenir la flamme. Apparemment, la mobilisation est assez disparate nationalement, avec des régions très actives et d'autres où ça ne bouge que très peu.

Des collectifs sont apparus sur le net et les réseaux sociaux, notamment le groupe "Parents Méfiants" sur facebook. Peut-être ce nouveau genre d'outil va-t-il permettre de coordonner plus largement les actions des parents et faire durer le mouvement ?



Points de vue syndicaux

Nous avons demandé aux organisations syndicales membres du Collectif de vigilance laïcité de Maine-et-Loire de nous fournir leurs analyses sur « l'école de confiance » de J. M. Blanquer. Nous remercions Christophe Hérou de la FSU et Cédric Fossé de l'Unsa-Education

Anjou Laïque : Il y a longtemps que nous avons vu autant d'enseignants protester dans la rue. Pour vous, qu'est ce qui fut principalement déclencheur ?

Unsa-Education : Dans un premier temps, je pense qu'il est nécessaire de rappeler que même s'il y a un regain de mobilisation chez les enseignants, les collègues qui se mobilisent par la grève restent minoritaires dans le 1er degré et encore plus dans le 2nd degré. Pour autant, le mécontentement est, lui, majoritaire et le baromètre que l'UNSA-éducation a publié récemment le montre une fois encore. Cette donnée doit nous interroger sur les méthodes syndicales et les modalités d'action proposées. On sent bien, à l'UNSA, que la grève n'a plus l'efficacité, qu'elle a pu avoir par le passé. Avons-nous collectivement abusé de ce mode d'action ? C'est possible.

En tout cas, il faut revoir le logiciel syndical et nos pratiques.

Pour revenir à la question sur la mobilisation actuelle, je pense que l'ajout dans la loi Blanquer de l'article qui crée les Établissements Publics des Savoirs Fondamentaux a été un déclencheur car les collègues ont bien senti qu'il y avait là un danger pour l'école publique.

Fsu : Il y a des années que les services publics, et l'éducation, vivent dans un état chronique de manque de moyens, de restrictions de personnels, de libéralisation de leur fonctionnement devenu plus managérial. C'est le cas dans la santé, dans l'éducation, dans les collectivités locales, aux impôts, dans les ministères.....

Cela fait des années que la baisse de la dépense publique et du nombre de fonctionnaires est assénée comme objectif principal de toutes les politiques économiques alors que dans le même temps l'État dépense énormément pour les entreprises, pour les plus aisés, pour baisser la fiscalité des actionnaires et cela sans résultat probant sur l'emploi et l'investissement. Cela finit par se voir et le mouvement des gilets jaunes a été un des premiers signes de contestation des inégalités fiscales, de la nécessité des services publics et de l'augmentation des



salaires et des pensions.

Les enseignants voient bien avec la loi Blanquer une énième politique de restriction et de dégradation de l'école publique et ils ne supportent plus, notamment dans les territoires ruraux, de perdre l'autonomie de leur école et de leur direction. Plus largement, les parents se mobilisent pour un projet d'école publique dont ils ont le sentiment qu'il est de moins en moins actif dans les hautes sphères. La préservation et le développement de l'école maternelle menacée par le développement des jardins d'enfants, la préservation des écoles, des classes et des directions, la préservation du droit d'expression et de critique des personnels apparaissent fondamentaux contre une logique de mutualisation rationalisatrice.

A. L. : M. Blanquer, au début de sa mission ministérielle, ne voulait pas attacher son nom à une réforme mais être utilement pragmatique. Pour certains, oubliant qu'il était un penseur du très libéral think-tank de l'institut Montaigne, il a pu faire illusion. Quelles sont, pour vous, les mesures les plus emblématiques de l'idéologie qu'il partage avec le président de la République ?

Fsu : Blanquer dirigeait surtout l'ESSEC avant d'être ministre de l'Éducation, une des deux grandes écoles de commerce en France avec HEC. Il a eu le temps d'animer un réseau de refondation libérale et scientifique de l'école. Libérale car il pense auto-

nomie, contrat et évaluation en permanence pour les établissements comme pour les personnels, mise en concurrence des ressources scientifiques car il se sert de la science, notamment des neurosciences, pour disqualifier toutes les approches pédagogiques critiques qui ont permis à l'école d'évoluer au XXe siècle. Il partage avec Macron un projet de société libérale dans lequel il y a une rupture avec les avancées sociales ou pédagogiques obtenues au cours du XXe siècle - démocratisation, émancipation des élèves, service public et fonction publique - pour aller vers un libéralisme autoritaire comme on le voit d'ailleurs avec le projet de loi.

Unsa-Education : M. Blanquer n'était pas un inconnu quand il a pris ses fonctions de Ministre. Il avait été Directeur Général de l'Enseignement Scolaire de 2009 à 2012 et la politique qu'il mène actuellement est, sur de nombreux points, proche de celle déployée à l'époque.

M. Blanquer est Ministre dans un gouvernement ouvertement libéral et son action se place dans la ligne gouvernementale, en lien avec ce que prévoit le gouvernement pour la Fonction Publique en général dans le cadre



des orientations CAP-2022.

Sa méthode, avec des injonctions ministérielles, la mise en place d'évaluations nationales dont un des buts est le pilotage du système éducatif, sont des éléments marquants. Mais finalement la loi qui, à mes yeux, caractérise le mieux cette politique est la loi de transformation de la Fonction Publique qui

va impacter tous les fonctionnaires. Celle-ci ouvre la porte à la réduction des droits des agents publics par un recours accru à la contractualisation. Elle ouvre la porte à l'arbitraire dans leur gestion par la réduction des capacités de contrôle des instances paritaires. Et elle ouvre aussi la porte à des privatisations de services publics.

A. L. : L'établissement public des savoirs fondamentaux est le rattachement des écoles primaires à un collège. N'est-il pas une précipitation de l'école du socle voulue par Vallaud-Bekclacem ?

Unsa-Education : Je ne sais pas ce que veut/voulait Najat Vallaud-Belkacem ou qu'elle

le lien entre collège et primaire à renforcer

est sa définition de « l'école du socle » et je ne veux surtout pas parler à sa place.

Mais l'école du socle n'existe-t-elle pas déjà ? Le socle commun on le connaît, il existe et réunit dans un continuum les élèves de 3 à 16 ans en 4 cycles.

Un travail perfectible est engagé pour qu'il y ait des réflexions communes entre enseignants de la fin du primaire et du secondaire. Pour l'UNSA d'ailleurs, cette idée de continuité est toujours à travailler et le lien entre collège et primaire à renforcer, avec les moyens qui vont avec. Je parle bien sûr de reconnaissance de ce travail, notamment sur le plan financier.

Pour autant, doit-on fusionner les structures école et collège ? Pour l'UNSA la réponse est non et nous plaidons au contraire pour un renforcement de la structure école par la création d'un vrai statut juridique qui

une primarisation du collège

n'existe pas actuellement.

Fsu : Évidemment, c'est le socle qui revient avec la confusion des établissements et des gestions différentes entre le 1er degré et le second degré. Il y a aujourd'hui, spécialement dans le cadre de l'éducation prioritaire, beaucoup de tentatives de fusion des écoles et collèges (au moins les CM1, CM2 et 6e) et un projet de généralisation de ces expériences dans la loi Blanquer autour de l'Établissement des savoirs fondamentaux. Il y a là une volonté continue de dissolution des cadres des écoles et des collèges qui élude les ruptures nécessaires dans les socialisations. Cela n'a pour but que d'imposer une polyvalence aux enseignants de collège et une primarisation du collège. C'est d'ailleurs cet article qui vient d'être critiqué

par le Sénat car les élus sont souvent aussi opposés au dépeçage des écoles qui sont des lieux moteurs de socialisation dans les villes comme dans les campagnes.

A. L. : Êtes-vous pour ou contre une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans et pour quoi ?

Unsa-Education : La position de SE-Unsa n'est pas de revendiquer la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans, ce qui signifierait que la réponse à apporter à tous les besoins de formation ne pourrait être que dans l'Éducation nationale. Nous pensons que les réponses doivent être diverses, la majorité des jeunes poursuivant effectivement une formation initiale au sein des lycées ou des établissements d'enseignement supérieur. Néanmoins pour certains jeunes en échec scolaire ayant décroché à 16 ans, 2 ans de plus d'obligation scolaire ne résoudront rien. Il est donc important, pour le SE-Unsa, de proposer des approches différentes que peuvent porter par exemple les missions locales ou les écoles de la 2e chance. La prise en charge des jeunes qui ne sont ni en emploi ni en formation doit être globale : sociale, économique et psychologique tout autant que scolaire. Rappelons toutefois que l'Éducation nationale a beaucoup travaillé sur le raccrochage scolaire et que le droit au retour en formation si on n'a pas obtenu de diplôme est reconnu. Il faut cependant réussir à transformer ce droit en une expérience positive débouchant sur la diplomation et l'insertion. Les établissements scolaires manquent de personnels santé, sociaux et psychologues de l'EN pour assurer cette prise en charge globale et souple. Actuellement, la loi pour une école de la confiance intègre un article pour que l'obligation de formation s'impose aux jeunes de 16 à 18 ans. C'est pour nous un point positif qui peut déboucher sur une prise en charge adaptée à condition que les missions locales disposent des moyens et des ressources humaines nécessaires. Questions : Comment le gouvernement compte-t-il faire respecter cette obligation ? Est-il



possible d'imposer une formation à un jeune qui n'y est pas prêt ? Quelles sont alors les chances de réussite ? Rien n'a été dit à ce sujet...

Fsu : Évidemment, c'est le socle qui revient avec la confusion des établissements et des gestions différentes entre le 1er degré et le second degré. Il y a aujourd'hui, spécialement dans le cadre de l'éducation prioritaire, beaucoup de tentatives de fusion des écoles



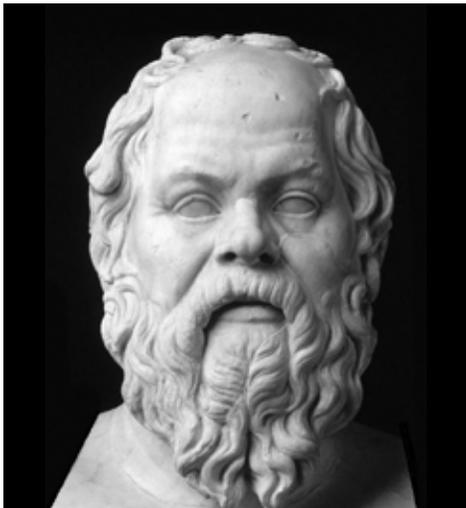
et collèges (au moins les CM1, CM2 et 6e) et un projet de généralisation de ces expériences dans la loi Blanquer autour de l'Établissement des savoirs fondamentaux. Il y a là une volonté continue de dissolution des cadres des écoles et des collèges qui élude les ruptures nécessaires dans les socialisations. Cela n'a pour but que d'imposer une polyvalence aux enseignants de collège et une primarisation du collège. C'est

d'ailleurs cet article qui vient d'être critiqué par le Sénat car les élus sont souvent aussi opposés au dépeçage des écoles qui sont des lieux moteurs de socialisation dans les villes comme dans les campagnes.

Philosophie terminale : « l'idée de dieu »

C'est au Lycée David D'Angers, dans une petite classe de la « cour des grands » que j'ai découvert la philosophie. Monsieur Guirlinger était mon professeur. Je garde de ces heures passées ensemble de vifs et bons souvenirs.

Le débat d'idées y était bienvenu et nos maladroits discours critiques accueillis et précisément critiqués. Diable nous étions en 1968 ! Depuis quelque temps je lis les protestations de quelques enseignants peu enthousiasmés par les nouvelles propositions de programme. C'est que sous le chapitre « métaphysique » se nicherait désormais « l'idée de Dieu ». Républicains, laïques, apprentis philosophes, cela nous



concerne au premier chef si j'ose dire. Aux origines de cette réforme il se trouverait des professeurs qui estimaient le nombre de notions à traiter trop élevé. Un élagage s'imposait, il fallait adapter les programmes aux élèves d'aujourd'hui. Certes. Cependant alléger n'est pas anodin. J'enlève ? J'ajoute quoi ? Les notions de conscience, inconscience, perception, autrui disparaissent. Le désir rattaché jusqu'alors à la notion de sujet fait désormais partie de la métaphysique. Un prof pas qu'un peu fâché commente : « Je prie donc je bande. » À la place de tous ces concepts, (et ceci explique la forme cartésienne de l'incisive formule que le doute n'habite pas), se trouve donc « l'idée de Dieu ». La vérité révélée serait choisie plutôt que la critique. Au petit Jésus il conviendrait d'ajouter Allah, Yavé... Cela promet quelques heures difficiles aux enseignants des lycées ! Comme le « travail » passe aussi à la trappe, Marx rejoindra donc Freud aux oubliettes des classes terminales. Dans l'avenir d'une illusion le psychana-

lyste écrivait : « La civilisation est quelque chose d'imposé à une minorité récalcitrante par une minorité ayant compris comment s'approprier les moyens de puissance et de coercition. » Sigmund donne décidément à réfléchir sur les sabres et les goupillons, sur la puissance et la coercition. Le voilà donc plus menaçant que Yavé ! Alors, exit le médecin viennois ?

Un concept parmi d'autres

Sommes-nous en marche vers notre passé ? Ce programme effacera-t-il la loi de 1905 ? De fait c'est dans le programme de 1902 que Dieu fait son ascension dans la partie *Métaphysique* sous l'intitulé : *Les problèmes de la philosophie première, la matière, l'âme et Dieu*. En 1960 Dieu rentre dans le grand domaine de la connaissance en compagnie de la mémoire, de la pensée logique, de la vérité, de la connaissance de l'homme et de l'idée de connaissance métaphysique. C'est un concept parmi d'autres. En 1973 il disparaît... presque. Cela nous apprend que l'idée de Dieu n'a jamais été une notion du programme de terminale en philosophie. (En 1902 la philosophie n'est enseignée qu'à une infime élite maîtrisant latin et grec).

Socrate

L'idée de Dieu, ce n'est pas la religion, ce n'est pas non plus le fait religieux. C'est la relation du croyant avec son Dieu, l'idée qu'il s'en fait. Autant la religion peut être pensée comme un fait de culture, autant l'idée de Dieu renvoie aux convictions du croyant. La démarche philosophique, depuis Socrate, c'est examiner, douter, problématiser, mettre à distance, questionner, réfléchir, critiquer. Toutes ces actions de « l'esprit humain » sont fondamentales de l'émancipation vis-à-vis de *Dieu et son idée*. Il ne s'agit pas d'imposer un athéisme militant. Mais avant de se tourner vers Dieu, l'homme doit se penser. *L'inconscient* c'est le doute, le sujet c'est l'autonomie, la conscience c'est la liberté et le *travail* c'est aussi sa critique : aliénation, exploitation.

L'idéologie avance masquée, même dans les programmes d'enseignement, qu'ils soient de philosophie, d'histoire, d'économie... C'est pour mieux vous résigner mon enfant.

Alain Paquereau

Ndlr : Sur la pression des enseignants, le programme est revu, mais la version originale est significative du projet de l'école de la confiance.

Humeurs

Inégalité de traitement

Les écoles publiques bénéficient-elles, de la part de l'Éducation nationale, du même traitement que les écoles privées sous contrat d'association ? Rien n'est moins sûr. Que l'on en juge par l'exemple d'une commune de la périphérie d'Angers où coexistent les deux écoles. L'école publique disposait de 6 classes. Pour l'année scolaire 2018-2019, l'Éducation nationale, jugeant sans doute les effectifs insuffisants, décida la suppression de l'une d'entre elle. Avec 136 élèves et 5 classes, la moyenne par classe s'établit à 27,2 élèves. Les enfants ne se découpant pas en rondelles, une classe de maternelle en compte 29. Une autre classe regroupe des enfants de moyenne section et grande section maternelle avec des enfants de CP qui commencent à apprendre à lire. Par contre la même Éducation nationale continue de financer 5 postes d'enseignants à l'école privée confessionnelle qui n'accueille que 116 enfants, soit un effectif moyen de 23,2 élèves par classe, dans des conditions de travail bien meilleures. Le maintien de la sixième classe à l'école publique aurait donné un effectif moyen de 22,7 élèves par classe, similaire à celui de l'école privée. Est-ce que l'Éducation nationale cherche à discréditer l'école publique et à encourager les parents à inscrire les enfants dans les écoles privées ? Au vu de ces chiffres, la question peut se se poser . Le Président de la République ayant annoncé son intention de limiter les effectifs à 24 élèves par classe, faut-il en conclure qu'en septembre 2019 la sixième classe ouvrira de nouveau ? Qui vivra verra !

Yves Mulet-Marquis

Collège public de Beaupréau

Le Président du Conseil départemental l'a promis pour 2023. Il fut regretté que la date soit si tardive. Il était craint que le temps soit mis à profit pour encore le contester. C'est fait, les élus communautaires préféreraient un collège à Saint-Pierre Montlimart. Gillet sera-t-il complice ?

Cocorico !

Après 18 mois de travaux de modernisation, le porte-avions Charles-de-Gaulle a quitté début mars la rade de Toulon vers la Syrie puis l'Inde. Cet « évènement » a été salué comme il convient par la presse et nous a inspiré quelques commentaires.

Voilà donc « l'impressionnante machine de guerre de 42 500 tonnes » qui « file à 27 nœuds vers l'est de la Méditerranée¹ ». Ce sera « l'occasion aussi, mine de rien, de se montrer aux bâtiments russes qui grenouillent en Méditerranée ».

Bon, on a donc un gros bateau qui « file à 27 nœuds » vers la Syrie très proche de nos côtes et va montrer en passant ses gros muscles aux bateaux russes qui ne peuvent que « grenouiller » loin de chez eux. Mais ce bateau est bien plus que cela, comme



l'explique le contre-amiral Olivier Lebas : « La France veut faire rayonner sa puissance navale, faire respecter la liberté de naviguer et être vecteur de paix et de stabilité. » En fait, le porte-avions s'intégrera dans la coalition internationale contre l'État islamique ; les avions embarqués « y joueront un rôle de reconnaissance et, si nécessaire de frappe d'objectifs ». Ça, ce doit être le volet de la mission « vecteur de paix ». Pour ce qui est de celui de la « liberté de naviguer », le contre-amiral précité se fait plus précis : « Ces régions sont prioritaires car c'est par là que transite le flux commercial entre l'Asie et l'Europe, soit 40 % du flux pétrolier et 80 % du flux des containers. » La mission civilisatrice de paix et de liberté est bien claire.

Comme on peut le lire dans le magazine de la Marine nationale *Cols Bleus*, le navire de guerre « est un moyen formidable de porter les messages, les valeurs et la puissance

d'un État, à proximité des côtes étrangères ». Et le reporter de Ouest-France est fort impressionné de voir qu'au moment du départ « un frisson de bonheur parcourt l'échine des marins ».

Ils sont raccord avec le commandant du Charles-de-Gaulle, Marc Antoine de Saint Germain² qui considère que cette mission est « une aventure extraordinaire ». Désolé de ne pas vibrer à l'unisson de la presse sur cette aventure destinée entre autres à assurer le flux des containers.

Et d'être terre à terre en notant que les travaux de rénovation du porte-avions ont coûté la bagatelle de 1,3 milliard d'euros, nettement plus que les travaux de restauration de Notre-Dame de Paris.

À ce propos, la soirée de soutien à cette restauration le 20 avril dernier sur la 2 a montré une image forte qui laisse songeur. On y voit les marins alignés sur le pont du

porte-avions dessinant ainsi la silhouette de Notre-Dame sous l'œil émerveillé de la ministre des Armées.

Comment a-t-on pu imaginer un rapprochement aussi incongru entre « une formidable machine de guerre » et une cathédrale, lieu de paix, de recueillement et d'amour pour les croyants ?

Pour les mal pensants, on peut y voir un remake version XXI^{ème} siècle de l'historique alliance du sabre et du goupillon, ou alors le signe qu'est revenu le temps des croisades, le navire flottant vers des terres infidèles. Bon, mais ce n'est rien que des mal pensants.

Jean-Louis Grégoire

¹ Les citations sont extraites de Ouest-France du 8 mars 2019 et d'une dépêche de l'agence Reuters de la même date.

² L'auteur de l'article n'y peut rien, c'est son nom.

Bonne nouvelle

Les images de la NASA, prises depuis l'espace, montrent depuis 2000 une augmentation de 5% de la superficie des terres émergées couvertes par la forêt (Ouest France du 28/02/2019) soit

2 millions de km². Cette augmentation résulte d'une campagne chinoise massive, pendant plusieurs dizaines d'années, de reboisement du désert de Kubiqi en Mongolie intérieure. Selon les autorités de Pékin l'avancée du désert a été stoppée ou du moins fortement ralentie, le nombre de tempêtes de sable atteignant la capitale diminuée et la pluviométrie dans la région augmentée.

Économie circulaire

Le numéro 234 de la revue Les Défis du CEA (abonnement gratuit sur <http://cea.fr/defis>) décrit un procédé novateur, global, de valorisation du surplus d'électricité et du CO₂ émis par les centrales à charbon. Expérimenté depuis septembre 2018 chez un énergéticien polonais il utilise l'électricité pour électrolyser de l'eau et obtenir de l'hydrogène que l'on combine ensuite au gaz carbonique pour récolter du méthane de synthèse qui pourra être injecté dans le réseau de transport du gaz naturel.

Le rendement du démonstrateur expérimental s'élève à 97%. La combustion ultérieure du méthane redonnera du gaz carbonique et le cycle recommencera.

Un bon placement

J-M Blanquer (encore lui) avait pour projet de faire aimer l'Europe aux élèves. Nathalie Loiseau, l'an dernier, s'était déplacée au lycée Sainte Agnès en qualité de Ministre aux affaires européennes pour les convaincre. Ouest-France du 9 mai nous apprend (photo à l'appui) que les élèves du même lycée ont déployé un drapeau européen place Leclerc. Un bon placement l'enseignement privé pour les européistes Ibéraux !

En avant pour le RIP !

L'article 11 de la Constitution prévoit la possibilité d'initiative conjointe par les parlementaires et les citoyens de l'organisation d'un référendum.

Les constitutionnalistes considéraient jusqu'ici que les modalités de mise en œuvre d'un tel dispositif étaient tellement contraignantes que celui-ci ne serait jamais engagé.

Ils se trompaient puisque plusieurs étapes viennent d'être franchies pour que se tienne un référendum d'initiative parlementaire (RIP).

Nous n'y sommes pas encore car il demeure quelques sérieux obstacles à franchir.

L'article 11 de la Constitution ouvre la possibilité d'organisation d'un référendum à propos de « tout projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics, sur des réformes relatives à la politique économique, sociale ou environnementale de la nation et aux services publics qui y concourent (...) ». L'initiative de la tenue d'un tel référendum peut venir soit du président de la République, soit « d'un cinquième des membres du Parlement, soutenus par un dixième des électeurs inscrits sur les listes électorales. Cette initiative prend la forme d'une proposition de loi (...) ».

Conformément à ces dispositions, 248 parlementaires (le chiffre minimum étant de 180) ont déposé une proposition de loi RIP visant à ériger l'exploitation des aéroports de Paris en service public national au sens de l'alinéa 9 du préambule de la Constitution de 1946 qui dispose que « tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité ».

Saisi par le gouvernement, le Conseil constitutionnel a dans sa décision du 9 mai 2019 considéré que la démarche des parlementaires était recevable et conforme à la Constitution.

Dès cette annonce, le ministère des Finances a fait savoir qu'il n'y aurait pas de privatisation tant que la procédure est en cours.

Les prochaines étapes

C'est la loi organique du 6.12.2013 qui précise les conditions de mise en œuvre de l'article 11 de la Constitution.

Dans un délai d'un mois après la décision du Conseil constitutionnel, le ministre de l'Intérieur doit ouvrir la période de neuf mois de recueil des soutiens des électeurs au RIP. Pour que l'étape suivante du RIP puisse

avoir lieu, il est nécessaire que 4 717 396 électeurs manifestent, d'ici à mars 2020, leur soutien à un référendum sur la proposition de loi RIP.

Si, dans un délai supplémentaire de six mois, les deux chambres n'ont pas examiné chacune la proposition de loi, le président de la République sera tenu de convoquer un référendum qui se tiendrait alors à l'automne 2020.

L'article 11 de la Constitution évoque bien un examen par le Parlement et non pas un vote.

Or, le gouvernement a le pouvoir de demander l'inscription de la proposition à l'ordre du jour des deux chambres.

Dans ce cas existe la possibilité pour les chambres, et plus certainement le Sénat, d'opposer à cette inscription à l'ordre du jour une question préalable empêchant l'examen du texte.

On le voit, nous sommes encore très loin de la tenue effective d'un référendum.

Au-delà des considérations juridiques, cette procédure maintenant enclenchée est lourde d'enjeux politiques.

Les enjeux politiques

Ce processus survient au plein milieu d'un calendrier électoral chargé, entre les élections européennes du 26 mai et les élections municipales du printemps 2020.

Il s'inscrit dans le contexte du mouvement des gilets jaunes portant une forte aspiration à une démocratie plus participative.

L'objet de ce processus de référendum est loin d'être anodin puisqu'il porte en fait en lui la question plus générale de la gestion des biens publics, du rôle de l'État, du contrôle et de la transparence des biens publics cédés au privé.

Les précédents malheureux de la privatisation des autoroutes et plus récemment de l'aéroport de Toulouse sont dans toutes les mémoires.

Nul doute que la collecte des signatures fera pendant neuf mois l'objet d'une intense bataille politique d'autant que les forces hostiles à la privatisation des aéroports de Paris savent qu'un nombre de signatures au-delà du seuil légal sera un facteur déterminant au moment du passage du texte devant le Parlement.

Jean-Louis Grégoire

De Thiers à Macron ?

La presse locale nous rapporte qu'à Angers, capitale de douceur, lors de l'acte XXIII des gilets jaunes, trois manifestants furent interpellés. Ils ont injurié et « menacé de mort » nos policiers.

Ce qui n'est pas intelligent. Ces éléments d'une « foule haineuse » sont soixantennaires, salarié, employé de mairie, retraité, inconnus de la justice mais désormais poursuivis par elle. Comment en sont-ils arrivés là ? C'est qu'on ne peut sans cesse répondre par la répression à des souffrances sociales primordiales sans déclencher la haine. Comprendre n'est pas excuser. Mais je comprends et pense même que le président Macron entretient le désordre, que cette stratégie le sert. En criminalisant les conflits sociaux, en légiférant l'état d'urgence permanent, en souhaitant censurer l'information sous prétexte de « fake news », la dérive autoritaire plombe la Ve République qui devient liberticide. LREM c'est le parti de l'ordre. Il se trouve déjà une rue Louis-Alphonse Thiers à Angers ; faudra-t-il la rebaptiser Emmanuel Macron ?

Citation machiavélienne

« Ce n'est pas une chose de peu d'importance pour un prince que le choix de ses ministres, qui sont bons ou mauvais selon qu'il est plus ou moins sage lui-même.

Aussi, quand on veut apprécier sa capacité, c'est d'abord par les personnes qui l'entourent que l'on en juge. Si elles sont habiles et fidèles, on présume toujours qu'il est sage lui-même, puisqu'il a su discerner leur habilité et s'assurer de leur fidélité ; mais on en pense tout autrement si ces personnes ne sont point telles ; et le choix qu'il en a fait ayant dû être sa première opération, l'erreur qu'il y a commise est d'un très fâcheux augure. » .

Le Prince, chapitre XXII.

Puisqu'il le dit

« Bénalla n'a pas été protégé par l'Élysée » Emmanuel Macron

Les leçons du pouvoir de François Hollande

François, je t'appelle François. Normal, non ? Après tout, tu n'es que de 2 ans mon aîné. Ayant participé, pour contribuer à ton élection, à une opération porte-à-porte initiée par ton parti, je souhaitais logiquement lire ton livre et apprécier comment tu justifiais l'ensemble des renoncements à beaucoup des promesses qui avaient permis ton élection.

Tu distilles l'humour ; c'est ainsi que je te préférerais, quand je te trouvais sympathique. Tu distilles les tacles, tu n'es pas mauvais non plus. Tu TE distilles les bons points. Fin tacticien, tu fais passer cette auto-louange en y mêlant quelques critiques, peu nombreuses, de ton action. Là où tu es le moins bon, voire très mauvais, c'est quand tu dis-

François
Hollande
Les leçons
du pouvoir



Stock

tilles tes sentences à ceux qui, « au nom de leur conscience préfèrent tomber à gauche plutôt que de gravir les pentes escarpées ». Lister les 22 chapitres de ton livre permet d'en saisir l'objectif : Introduction. Présider. Décider. Faire face. Vivre. Négocier. Choisir. Parler. Réformer. Réagir. Regretter. Punir. Nommer. Rompre. Faire confiance. Renoncer. Affronter. Espérer. Reconquérir. Conclure. Épilogue.

Ton sujet est avant tout la démolition d'Emmanuel Macron, ce « spécialiste des fusions-acquisitions », qui « fut mon conseiller, [je ne fus] pas le sien ».

Même si je conseille au lecteur de s'attaquer par lui-même à ces presque 500 pages pour

se faire un avis, j'en extrais quelques perles.

Les perles

Outre, que tu ne formules aucune critique de cette monarchie élective qu'est la Vème république, tu souhaites présidentialiser encore davantage ce régime en supprimant le premier ministre. Tu rejettes la proportionnelle.

Tu juges utile d'évoquer ta vie privée. Elle aurait dû le rester.

Au sujet de la gestion de la crise migratoire par l'Europe, tu écris : « la France prendra sa part » ; j'ai trois questions : Où ? Quand ? Comment ? A-t-elle pris cette part à ton initiative ?

Pierre Gattaz promettait un million d'emplois (son père en avait promis des centaines de milliers à François Mitterrand), voudrais-tu laisser penser que tu as cru ce mensonge ? Les ressemblances que tu pointes entre la CGT et le MEDEF en matière de conservatisme, ajoutées à ce qui précède, suffisent-elles, pour toi, à justifier le bien-fondé du CICE et de ta loi Travail ? Proposer, puis retirer, un projet de déchéance de la nationalité te fut plus aisé qu'instituer le droit de vote des immigrés, promesse phare de ta campagne.

Enfin, aura-t-il suffi de présider la COP21 et d'avoir « installé des ruches à l'Élysée afin de préserver la biodiversité au cœur de Paris » pour que ton bilan de l'action pour le climat entre dans l'histoire ? Toi qui raisones presque à chaque page par la croissance qui creuse notre tombe.

Ton projet pour l'Europe, centré sur l'Allemagne, oublie les traités iniques qui la régissent, et sont rejetés par leur mépris de l'intérêt général.

Mais ce livre ne peut vraiment se comprendre qu'à la lecture d'un autre qui, pourtant, ne parle pas de toi : « Ce pays que tu ne connais pas », de François Ruffin.

Ce pays que tu ne connais pas de François Ruffin

Ce deuxième livre, que je recommande encore davantage, n'est pas de la même veine satisfaite. Il prône l'humain d'abord ! Décrit ses failles, ses hontes, ses peines, ses colères qu'il ne cache plus et ses richesses, aussi : « Marie, il ne faut pas la résumer [à ses misères], elle joue de la guitare et elle chante super bien ».

En corollaire à cette rencontre de gens, Ruffin dresse un portrait glaçant de celui dont le seul ressort semble être la servilité envers ceux que seuls il reconnaît comme puissants, comme détenteurs du seul réel pou-

voir, celui de l'argent.

Ces gens, François Ruffin les rencontre depuis plus de vingt ans, il relaie leurs combats comme « député-reporter », confrontés qu'ils sont à Emmanuel Macron, l'unique objet de ton ressentiment.

Tu l'as couvé, tu l'as fait coordinateur de ton programme, secrétaire adjoint de l'Élysée, ministre de l'économie, puis, quand il a éclôt, tu n'as rien vu venir. Il t'a pété entre les doigts, tel une grenade de désencercle-



ment. Tu as conservé tes deux mains, toi.

Il est en fait ta créature ! Certes, tu as été, non sans mal, élu de terrain ; pas lui ; tu les as arpentées, les terres corréziennes ; pas lui (ses terres normandes ou picardes) ; tu en as serré des mains ; pas lui, ou il y a peu.

Mais les connais-tu pour autant, les gens de ce pays ? Ce pays que tu declares chérir et avoir protégé avec toute ton énergie pendant cinq ans. Les connais-tu, ces gens, dont quelqu'un a dit que tu les aurais traités de « sans-dents ». Tu aurais pu profiter du long chapitre que tu consacres à ta vie privée pour t'expliquer.

Un oubli, un aveu, ou les deux ?

Gilles Dailcroix

Comment financer la démocratie ?

Julia Cagé, professeur d'économie à Sciences Po Paris, se livre dans son ouvrage « Le prix de la démocratie » publié aux éditions Fayard à une étude inédite des financements politiques privés et publics dans une dizaine de pays sur une période de cinquante ans.

D'entrée l'auteure annonce la couleur : « (...) cet ouvrage, qui repose avant tout sur un travail de recherche historique, législatif et statistique, démontre le rôle croissant joué par l'argent dans nos démocraties et étudie la manière dont il influence les décisions politiques. ».

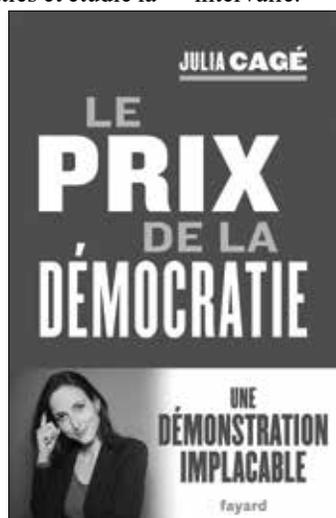
L'ouvrage se structure en trois parties, l'une consacrée au financement privé de la démocratie, l'autre au financement public et à ses évolutions, l'ultime partie propose des solutions originales « Pour une refonte de la démocratie politique et sociale. ». Ces trois parties sont très largement documentées à partir de nombreux éléments statistiques jusqu'ici inédits ou inexploités. L'étude concerne bien sûr la France mais aussi plusieurs pays européens et les États-Unis.

L'ouvrage s'accompagne d'un site internet (leprixdelademocratie.fr) où on trouve des graphiques interactifs et des données statistiques complémentaires.

S'agissant du financement privé en France, l'auteure insiste longuement – chiffres à l'appui – sur le traitement inégalitaire des donateurs selon leur statut fiscal. Plus le revenu d'un donateur est élevé, plus l'État prend en charge pour partie le don effectué. D'abord le don est plafonné à 7500 euros, ensuite cela ouvre droit à une réduction d'impôt à hauteur de 66% du don effectué. Par contre un donateur non imposable à l'impôt sur le revenu ne bénéficiera d'aucune réduction d'impôt et aura à sa charge la totalité du don effectué. Cette restitution fiscale aux plus aisés donateurs représente en moyenne 56 millions d'euros par an. L'auteure en tire la conclusion qu'une poignée de citoyens parmi les plus favorisés votent deux fois : une fois dans les urnes et une deuxième fois par leur porte-monnaie. La très grande majorité du peuple n'a que son seul vote « politique. » ». S'agissant des aides publiques, celles-ci sont inexistantes aux États-Unis, interdites en Italie, en régression dans certains pays européens. Elles sont consistantes en France : l'État dépense chaque année en-

viron 175 millions d'euros soit 67 millions en financement direct des partis, 52 millions pour le remboursement des campagnes, 56 millions en cadeaux fiscaux attachés aux dons aux partis politiques et 8 millions pour les dons lors des campagnes électorales.

Le financement des partis est calculé sur la base des voix obtenues aux élections législatives, il est donc du même montant pour une durée de cinq ans et ignore l'apparition de nouveaux mouvements ou partis dans cet intervalle.



Pour éviter que « l'argent capture (...) le processus démocratique, interrogeant la réalité même de la représentation », il faut « égaliser tous les citoyens face au financement de la démocratie. ».

L'auteure propose la forte limitation des dons privés à hauteur de 200 euros et l'institution de « Bonds pour l'égalité démocratique » pris en charge par l'État sous forme d'une somme de 7 euros que chaque citoyen

pourrait donner au parti de son choix chaque année. Les bonds non distribués seraient versés aux partis selon leurs résultats aux élections législatives.

Consciente qu'une telle réforme est nécessaire mais pas suffisante pour aller vers une démocratie représentative respectueuse des réalités socioprofessionnelles, l'auteure formule une deuxième proposition tout aussi audacieuse : « faire entrer directement la représentation du travail – et du travail sous toutes ses formes – à l'Assemblée nationale, avec un tiers des parlementaires élus à la proportionnelle sur des listes contenant au moins une moitié d'ouvriers et d'employés(...) ».

L'auteure concède que cette mesure peut sembler radicale à certains, « mais, en vérité, elle est à la mesure de l'exclusion radicale du jeu politique que subissent aujourd'hui les classes populaires. ». Dans l'introduction de son ouvrage édité en août 2018, Julia Cagé écrit : « On voudrait d'ailleurs entendre davantage les classes populaires protester contre le déficit de représentation dont elles sont les premières victimes. ». Son vœu semble s'être exaucé quelques mois plus tard...

On l'aura compris, la lecture de cette étude remarquable est vivement recommandée.

J-L G.

Nécrologie

Souvenirs d'une amie

Jacqueline, femme de Jean-Paul Brachet, est décédée en mai dernier à Angers.

Élevée par une mère assistante sociale elle a toujours fait preuve de générosité, d'altruisme et d'ouverture à l'endroit des jeunes. Sa carrière professionnelle débuta à l'hôpital de Pontchaillou. Infirmière dans un service de polios, elle organisait chaque semaine une sortie en forêt pour ses malades, avec l'aide de Jean-Paul. Quand Jean Paul fut nommé enseignant à Nantes, elle le suivit comme infirmière libérale. Peu de temps après ils s'installèrent à Angers où elle eut un poste d'infirmière à la médecine préventive universitaire, puis au Lycée de Chevrollier et pour finir au LEP de Trélazé. Elle fut d'un grand soutien pour les adolescentes en demande d'information sur la sexualité et sur ses conséquences. Elle accueillait en toute confiance des jeunes en rupture avec leur famille dans son foyer. Elle était en relation avec le MLAC (mouvement pour la liberté de la contraception et de l'avortement 1973-1975). Ce mouvement féministe s'autorisait à donner des contraceptifs et à pratiquer des avortements avant la loi Veil. Militante contre le camp militaire au Larzac, avec Jean Paul, ils y aménagèrent une résidence secondaire. Très « écolo », elle adhérait aussi à certains préceptes du bouddhisme, s'investissant dans des stages de yoga et de méditation. Engagée pour la défense de nombreuses causes humanistes et environnementales, elle croisa des gens de tous horizons. Peu importait l'âge, la culture la couleur de peau ou les orientations sexuelles, curieuse et d'esprit ouvert, elle aimait aller vers les autres et recevoir. Très généreuse et bonne cuisinière sa porte était ouverte et sa table offerte à toutes et tous.

Propos recueillis par Catherine Battreau auprès de Marie-Françoise Fleury

Le conseil d'administration de la fédération des oeuvres laïques et l'équipe de la rédaction de l'Anjou Laïque présentent ses plus sincères condoléances à Jean-Paul et à son fils Alban

Pourquoi tant de haine ?

Nous sommes le samedi 20 avril 2019. Comme chaque semaine, le journal Le Monde rend compte sur son site internet des manifestations des gilets jaunes.

Comme chaque semaine, l'article fait l'objet d'un flot de centaines de commentaires des lecteurs dont le contenu ne laisse pas d'étonner.

Petit florilège.

Au mieux, les manifestants gilets jaunes sont idiots : « Les GJ croient-ils se purifier de leur crasse intellectuelle et morale en mettant le feu partout ? On en a assez de ces décérébrés en manque permanent d'assistanat. Lundi c'est raviolis, samedi, c'est abrutis. »

Leurs égarements trouvent peut-être ailleurs sa source : « 4 000 beaufs alcoolisés qui cassent tous les samedis. »

On ne peut les confondre avec la masse des Français raisonnables car « ils se prétendent le peuple, ils ne sont que la populace » et « ce n'est pas une poignée de racailles soi-disant jaunes qui restaureront une soi-disant démocratie de la lie du peuple. »

Il faut en finir et prendre les mesures qui

s'imposent et donc « il faut gazer et matraquer ces séditieux y compris celui qui provoque les forces de l'ordre avec son fauteuil roulant » ou bien encore « garde à vue, com-



Depuis un certain temps, l'ancien patron de l'entreprise, mercredi 18 novembre, qu'il se présente à l'élection présidentielle.

parution immédiate et mandat de dépôt pour tous ».

Un commentateur féru d'histoire formule une suggestion plus radicale encore : « Jusqu'à présent les magistrats ont été d'une grande mansuétude (...). M. Thiers en 1 871 avait montré plus de nerf pour mater les émeutiers parisiens. »

Mais alors, pourquoi ce mouvement perdure-t-il ? À cause des médias car même Le Monde est « l'archétype de la bienveillance

journalistique coupable en faveur des anti-démocrates notoires ».

Autre mystère : une fraction notable de la population persiste à soutenir le mouvement. « Les derniers sondages font état que plus de 50 % des Français soutiennent encore les GJ manipulés par les extrêmes droite et gauche. Cela veut-il signifier qu'une majorité de Français sont incultes au point de ne pas penser par eux-mêmes, en s'informant qu'à partir des fake news sur les réseaux sociaux ? »

Puisque sont évoqués les fake news, une dernière citation d'un commentateur de ce samedi 20 avril sur le site internet du Monde : « Dans ce climat de haine et de violence, les GJ rougeoient de l'incendie de Notre Dame. Peut-être à tort, mais s'ils se révélaient complices, beaucoup de Français ne seraient guère étonnés. »

Au moment où ces lignes sont écrites, leur auteur ne peut cacher ses craintes. La Tour Eiffel sera-t-elle abattue à l'occasion de l'acte XXIV des GJ le 27 avril ?

J-L. G.

Je finirai ARLEQUIN

Pour moi, le jaune représente un vendu prompt à la dénonciation, voire à la trahison, que tout syndicaliste peut redouter en cas de grève.

Pour moi c'est le rouge, pas celui des bonnets rouges, qui m'ont un peu donné l'impression de détourner ma couleur d'adoption. Je ne suis ni breton, ni petit entrepreneur à la Poujade ; donc un peu loin de ce combat. Il y avait derrière tout cela un goût amer de fiscalité pour des pollueurs routiers et des revendications légères sur l'emploi.

En rouge, il y a aussi les chemises rouges à l'italienne, tous derrière Garibaldi pour libérer leur territoire.

Je m'abstiendrai de traiter des tristes chemises noires des milices fascistes de Mussolini.

J'aperçois les bérets verts des forces spéciales de l'armée américaine spécialisées as-

surant toutes les basses besognes de l'oncle Sam.

Toucher le pompon d'un béret bleu des marins, paraît que ça porte bonheur !



Les bérets blancs que se partagent les chasseurs alpins et les soldats de la paix à l'ONU, sont des gallettes très salissantes. Il doit bien y avoir encore quelques autres déguisements de couleur et... il y a les gilets jaunes.

Depuis novembre ils portent au cœur des ronds-points des revendications, que d'autres soutiennent depuis des lustres. Ils innovent dans les moyens d'action et tiennent bon. Les manifestations et

multiples autres initiatives semblent avoir quelques succès et au moins un grand soutien populaire.

Pour lutter faut-il utiliser des modes d'actions non conventionnels, voire un tantinet violents, s'affubler d'une couleur voyante,

tenir tête à une police épuisée, mais toujours au service d'un gouvernement menteur dont les mesures mêlent autoritarisme et atteintes aux libertés pour obtenir satisfaction ?

Au fil des semaines la couleur du gilet jaune se teinte de rouge, avec encore pour quelques-uns des relents de noir.

Évidemment sur les ronds-points et dans les manifs la bataille des idées bat son plein et du côté des médias, c'est de l'intox à chaque instant. Si les carrefours sont bloqués, les soi-disant experts à la botte du pouvoir, eux ne sont guère coincés dans leur litanie empuée de verbiage à la sauce Macron.

Si les nouveaux modes d'actions doivent être plus efficaces, il faut regarder l'arc-en-ciel et ouvrir la palette de couleur. Arlequin, laquais comique, un peu paresseux, faussement naïf mais capable d'inventer toute sorte de stratagème pour parvenir à ses fins, prête-nous ton costume !

Mettons de la couleur dans nos initiatives, enfilons tous des blousons multicolores (sauf le noir) et tel un raz de marée, inondons les allées du pouvoir de démocratie, chassons les autocrates au service de la finance et luttons contre l'intoxication des « marcheurs » et de leurs sbires médiatiques.

Jean-Paul Girard

Petites souris affairées

Penser un jour être témoin de tels dévouements ne m'avait jamais effleuré !

Elles courent dans les couloirs, enregistrent des dizaines d'informations simultanément. Elles pansent, soulagent, encouragent, enregistrent les « variables » et répondent instantanément aux sollicitations des médecins de service ou de garde. Elles sont souvent jeunes et possèdent encore toute l'énergie nécessaire à leur rythme de travail ; les plus anciennes ont souvent abandonné ou déserté le sacerdoce par épuisement.

Même si les mandarins, qui le sont de moins en moins, restent exigeants elles reçoivent parfois les remarques parfois excessives de ceux qui mènent la danse.

Plus grave, elles subissent fréquemment les assauts de patients acariâtres et désagréables et conservent, malgré cela, un sourire et un mot sympathique pour les alités.

Elles se complètent souvent avec efficacité aux aides-soignantes, qui rivalisent aussi de courses dans les couloirs. Ensemble, mais chacune à leur place elles effectuent leurs tâches par vocation, nécessité mais aussi par dépit.

Parfois, une disparaît quelques semaines,

voire plus longtemps, après ce burn-out inévitable dû à des conditions de travail infernales et à l'épuisement du corps et de l'esprit. Elles souffrent d'une multitude de



blessures visibles et invisibles qui n'ont rien de psychosomatiques.

Leurs actes et leur attitude reflètent la fierté

du métier choisi souvent très tôt !

Elles ont (et ils aussi) conscience que le service rendu est loin d'être rémunéré à sa juste valeur.

Chaque patient, chaque citoyen sait que les élucubrations gouvernementales et ses messages chloroformant sur les déficits budgétaires ne sont que des prétextes pour vendre au privé et aux laboratoires, le service public de la santé.

Tous ces politiques à la solde des marchés financiers n'ont aucun respect pour leur travail, leurs discours bradent la conscience professionnelle de ces agents hospitaliers. La recherche d'une rentabilité, qui ne devrait pas avoir cours dans ces milieux, entraîne la fermeture d'unités, d'hôpitaux, de cliniques éloignant de fait les patients des services de santé.

Que leur blouse soit blanche, bleue ou verte ces petites souris affairées méritent bien de notre reconnaissance.

Elles font vivre un bien commun, fierté de la Nation.

J-L. G.

Petit lexique militant

L'antisémitisme, c'est s'en prendre aux juifs, où que ce soit, en tant que peuple hébreu de race sémitique qui déplaît. Il est fort heureusement puni en France par la loi et les tribunaux civils lorsqu'il s'exprime par la violence verbale ou physique.

L'antisionisme, c'est s'en prendre intellectuellement à l'existence raciste et religieuse de l'État d'Israël en tant qu'État juif ou État hébreu (« foyer national du peuple juif » - nouvelle Loi fondamentale de 2018) et à sa politique constante de discrimination et de domination sur le peuple arabe musulman palestinien de l'intérieur ou de l'extérieur sur les territoires illégalement occupés par la force des armes, selon le droit international onusien rappelé régulièrement. On peut le critiquer, oralement ou par écrit, au

nom des Droits de l'homme, de la liberté individuelle et collective et du droit des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance nationale. Théorie des deux États. Beaucoup, beaucoup de juifs dans ou hors des frontières sont antisionistes par refus de l'exclusivisme racio-religieux, ce qui veut dire qu'ils souhaitent un autre Israël, laïque, pacifique et réellement démocratique pour tous ceux qui y vivent dans ses frontières internationalement reconnues en 1948 après abandon de l'occupation des territoires palestiniens.

L'antijudaïsme est une philosophie spirituelle qui critique pacifiquement par des arguments, la religion juive dite judaïsme rabbinique, qui se fonde sur la Torah (la Bible hébraïque) le Talmud et autres livres

déclarés sacrés. Cette critique qui peut venir des chrétiens, des musulmans ou des athées repose alors sur la liberté de conscience et d'expression mais peut conduire devant les tribunaux en cas de voies de fait sur les personnes ou sur les biens des juifs.

Le Le judaïsme ici en cause est un monothéisme au sens plein quand seul le dieu des Hébreux peut régner sur la « Terre promise » aux contours mal définis, ce qui est normalement contestable intellectuellement par les non-juifs et certains juifs. Religion d'État à l'ancienne.

Ce petit lexique militant à usage quotidien peut servir à assurer le bien-vivre ensemble dans la paix de la laïcité à la française.

Max Bayard

Puisqu'on vous le dit...

« *La Grèce va mieux* » répètent les médias mainstream dont les sources sérieuses et vérifiées, recoupées et validées, sont les infaillobles experts de l'UE et du FMI. Ces experts infaillobles prévoient en 2010 que les plans de redressements ramèneraient la dette grecque à 120 % du PIB en 2018. Ces infaillobles prévisions étaient ajustées en

2011 à 130 % du PIB en 2018.

Ils étaient certains en 2012 d'une dette à 140 % du PIB... toujours pour 2018 ! Au quatrième trimestre de l'année 2018, la dette grecque atteint son plus haut niveau par rapport au PIB à 181,1 %. Chiffre hélas certain, signe d'une faillite des prévisions. Cela malgré une baisse en valeur absolue, effet de la

déflation : le PIB fond plus vite que la dette ne baisse.

Paroles d'experts : « *La Grèce va mieux.* »

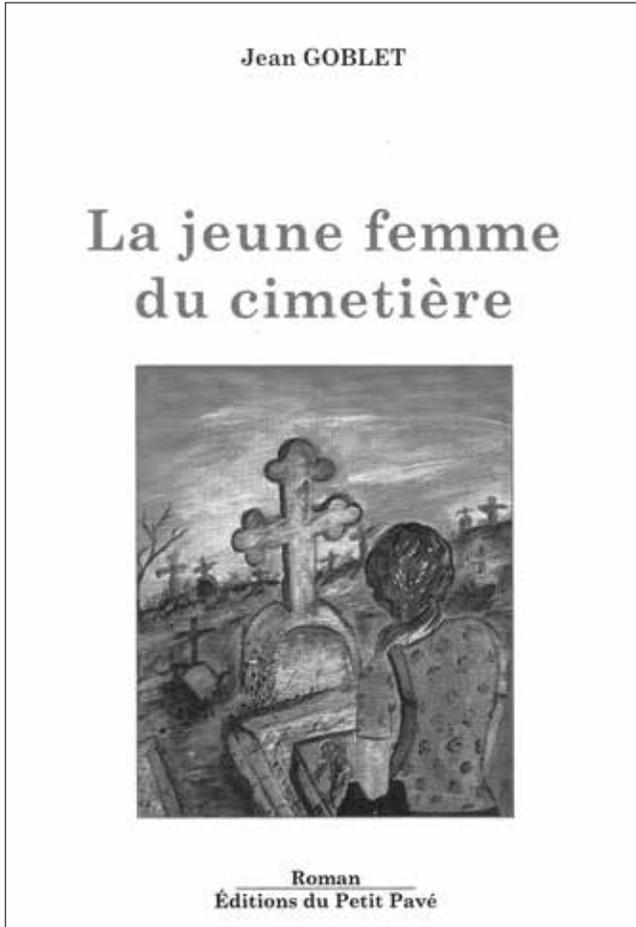
A. P.

(et Pierre Moscovici - expert européen)

Jean Goblet

La jeune femme du cimetière

Un nouveau livre de l'in-fatigable Jean Goblet. La plume est toujours alerte. Des phrases courtes, concises enchaînent le récit et lui donnent de la vivacité. L'ironie affleure. L'auteur, témoin amusé, se distancie ainsi de l'histoire, car histoire il y a. Elle est faite de parcours particuliers qui se rejoignent sans se confondre. Ce n'est pas un roman policier même si une énigme surgissant au tiers du récit incite à tourner les pages. Ce n'est pas non plus une nouvelle développée bien que le ton allègre en soit empreint. Ce n'est pas une peinture scientifique d'univers sociaux, mais des touches les éclairent. Ce n'est pas non plus tout à fait un conte. L'utopie sociale l'emporte sur le merveilleux. C'est un roman optimiste sans être béat. À un moment où l'énarque méprise Jojo le gilet jaune, où le diplômé d'un enseignement supérieur choisi se détourne du titulaire d'un C.A.P. contraint, au moment où les intégristes de tous bords veulent enfer-



mer dans un passé révolu, c'est un roman engagé. Des êtres de milieux différents, sans se renier, s'accordent pour une vie plus riche.

J.P.

Édition du Petit Pavé 16 €

Devinettes scientifiques

Avec les connaissances acquises au collège ou au lycée, parfois avec un simple raisonnement logique, vous pouvez répondre à la question posée. La solution dans le prochain numéro.

TER-TGV

Quelle est l'étoile la plus proche de la Terre ?

Réponse de la devinette précédente :
« *Etoile* »

Votre moteur de recherche favori vous a sans doute répondu que l'étoile la plus proche de la Terre, Proxima du Centaure, invisible à l'œil nu car peu lumineuse, se situe à 4,22 années-lumière de notre planète. Pourtant, avec un peu de réflexion, vous pouviez trouver tout seul une meilleure réponse. Vous

voyez une étoile plus proche de nous tous les jours, enfin quand il fait beau. Elle nous éclaire et nous réchauffe et vous la connaissez sous le nom de « Soleil ». Il se trouve à environ 150 millions de km de notre Terre et sa lumière met 8 minutes et 19 secondes pour nous parvenir. La planète Mars évolue en moyenne à 76 millions de km de la Terre soit un peu plus de 4 minutes pour la lumière ou les ondes radioélectriques. Les hommes qui iront un jour sur Mars - ils iront n'en doutons pas - devront donc attendre plus de 8 minutes la réponse à la question posée à la Terre. Sur la Lune beaucoup plus proche (380 000 km), l'aller-retour par radio prend seulement deux fois 1,28 seconde.

Y. M.M.

L'Anjou laïque N° 128

Fondateurs :

Yvonne et Henri Dufour

Directeur de la publication

Jack Prout

Comité de rédaction

Catherine Battreau, Jean-Paul Brachet, Sylvain Faillie, Jean-Louis Grégoire, Yves Mulet-Marquis, Alain Paquereau, Daniel Renou, Jean-Pierre Thuleau

Collaboration

J. P. Girard, M. Bayard, Stéphane

Mise en page

FOL49, Jack Prout

Imprimerie

Paquereau Technographis
8 Bld Bretonnière
49124 Saint-Barthélemy-d'Anjou

No CCPAP 86832

ISSN 1245-0936

Blog Anjou laïque

Des compléments d'articles,
de nouvelles contributions

anjoulaique.blogstop.com

mail : anjoulaique@gmail.com

 **contact**
Librairie • papeterie
3 rue Lenepveu ANGERS

Abonnement (1 an - 4 numéros)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Mail :

12 euros

20 € ou plus (soutien)

à l'ordre de la FOL49

Bon à retourner à :

FOL 49 - Anjou laïque
14 bis avenue Marie Talet
49100 Angers

Les délires de Sylvain

